

AR FALZ

NOUVELLE SERIE

N° 38

2ÈME TRIMESTRE 1982



EMA ROLL AR PENNADOU WAR BAJENN DIWEZAN AR GOLO
On trouvera le sommaire en page 4 de couverture

désirez-vous :

● apprendre le breton ?

SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Ecrire à : SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"
A. DESHAYES, 15 Bd de Bretagne, 29000 KEMPER

● suivre un stage de langue et culture bretonnes ?

Tous les ans : SESSION D'ETUDES BRETONNES organisée par
les « Instituteurs et professeurs laïques bretons »

● militer pour le respect des droits culturels du peuple breton ? Alors lisez "AR FALZ"...

ABONNEMENT A LA REVUE AR FALZ : 50 F pour 4 N°.

Adhérez au Mouvement AR FALZ !

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

l'abonnement à la revue : 50 F
la cotisation annuelle : 50 F = 100 F

Rédaction - Administration

AR FALZ
6, rue Longue
29210 MONTROULES/MORLAIX
C.C.P. 430-20 H Rennes.



ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

ur gelaouenn e brezhoneg penn da benn

PLANEDENN

o tont er maes peder gwech ar bloaz

komanant boutin : 60 Lur (ewid 4 niverenn 64 pajenn)

komanant-skoazell : 80 Lur hag ouzhpenn.

kass an arc'hant da : PLANEDENN, 1, plassenn ar Marc'hallac'h
29210 MONTROULES

CE NUMERO N° 38 : 15 F

Directeur de la publication : Ph. AUDINET

LES ARTICLES PUBLIES DANS
"AR FALZ" N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS.

Imprimerie Contemporaine, 7 Quay André Rhuy, 44200 NANTES

N° CPPAP : 56610. Dépôt légal 2ème trimestre 1982

EDITORIAL

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT POUR LES LANGUES ET CULTURES DES PEUPLES DE FRANCE ?

Hier, la déclaration du candidat MITTERRAND, la proposition de loi LE PENSEC ; aujourd'hui, les mesures annoncées par A. SAVARY ; qu'advient-il demain du rapport GIORDAN ?

Souvenons-nous ; c'était il y a un peu plus d'un an, à Lorient : les socialistes -se réclamant d'ailleurs d'Emile MASSON, fondateur de BRUG, l'un de nos pères spirituels- faisaient le procès des gouvernements précédents. MITTERRAND déclarait, le 14 Mars 1981 : "Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France, qui leur reconnaisse une existence réelle. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de la radio et de la télévision..." ; dans sa proposition de loi, LE PENSEC affirmait la nécessité de réhabiliter les langues de France dans l'ENSEMBLE des classes" de l'école élémentaire, et dans "TOUS les établissements du second degré" (p. 31 et 33). Quant aux écoles "de création privée et non confessionnelle utilisant la langue de la région comme langue véhiculaire", elles "peuvent être intégrées au service public de l'éducation, au titre d'écoles expérimentales". "Chaque école ainsi intégrée au service public fait l'objet d'une convention qui lui garantit de poursuivre son expérimentation pédagogique" (P. 32).

Un an après, sur quoi ont débouché ces prises de position ? Les mesures annoncées par A. SAVARY -approuvées par la seule FEN académique, qui toutefois s'interroge sur les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre- ont déçu l'ensemble du mouvement breton, le Conseil Culturel, l'Institut Culturel de Bretagne, le SGEN. Son principal mérite est d'accorder un statut à nos langues, de leur apporter une reconnaissance officielle dans l'enseignement. Mais certaines des mesures annoncées sont très en retrait :

- par rapport aux précédentes déclarations : en proposant à DIWAN une simple collaboration basée sur le bilinguisme au lieu de l'intégration comme "écoles expérimentales" ; en substituant la nécessité de la DEMANDE des familles au principe de l'OFFRE faite par toutes les écoles.

- et même par rapport à la situation présente : dans certains collèges, deux heures sont assurées ; seront-elles ramenées à une seule ? Le seuil minimum de 15 élèves va entraîner la suppression de combien de classes de breton, qui suivent soit un enseignement facultatif, soit un enseignement optionnel ?

Enfin, le refus d'un CAPES de breton continue à rendre impossible la création de postes d'enseignement. Le breton continuera donc à être enseigné avec les moyens du bord, quand il existera sur place un enseignant volontaire, spécialiste de toute autre discipline ; et quand il n'existera aucun volontaire ? Rappelons-nous Guerlesquin !

A quoi bon affirmer que l'enseignement du "patrimoine culturel de la nation" doit être pris en charge par le service public, si ces affirmations doivent être démenties par les faits ? Où est la générosité des déclarations pré-électorales ? Est-ce par ces quelques mini-mesures que seront "réhabilitées" les "langues et cultures des peuples de France" ?

En Février dernier, est paru le rapport d'Henri GIORDAN à Jack LANG sur "Démocratie culturelle et Droit à la différence". Voici enfin des propositions précises, un texte courageux -qui s'est attiré les foudres des jacobins patentés tels Michel DEBRE, ce qui n'est pas une mince référence- qui fait l'unanimité de ceux qui veulent que les choses changent vraiment, pour les langues et cultures minoritaires (car minorisées). Parmi les idées les plus intéressantes, on peut retenir : -le principe de réparation historique, qui doit assurer "un appui plus important que celui accordé à la culture majoritaire" (p. 61), -une nouvelle politique linguistique, qui s'appliquerait aussi bien à l'éducation, qu'à la radio-télé, la recherche, le livre, le théâtre, la musique, -la création d'une commission nationale des cultures minoritaires, à vocation interministérielle. Aussi H. GIORDAN précise-t-il : "une telle politique, pour réussir, doit écarter les demi-mesures qui ne satisfont personne" (p. 63).

Seulement, ce rapport GIORDAN, A. SAVARY l'avait-il lu avant d'annoncer ses demi-mesures ? car la contradiction est flagrante avec l'esprit du rapport ! nous venons de réaliser la distance qui sépare les projets et les intentions, de la réalité.

De graves hypothèques pèsent sur l'avenir de notre patrimoine culturel : - les subventions accordées par la défunte Charte aux associations ne seront vraisemblablement pas reconduites l'année prochaine ; ce qui risque de poser de graves problèmes financiers, en particulier à notre Mouvement, qui est devenu tributaire de cette subvention ;

- dans le domaine de la radio, le lancement en Août prochain de Radio-Finistère, aboutira à une départementalisation des médias audio-visuels ; Radio-Armorique avait au moins le mérite de couvrir l'ensemble de la Bretagne !

- dans l'éducation nationale, on vient de le voir, le breton restera le parent pauvre, car il n'est pas reconnu, tout au moins dans les faits, comme une discipline à part entière. La rentrée prochaine connaîtra inévitablement les mêmes problèmes d'horaires dissuasifs, d'enseignement non-assuré, de demandes non-satisfaites.

Dans le domaine des "langues et peuples de France", où est le changement ? Les Bretons progressistes, sensibles à la sauvegarde et au respect et à la transmission de leur diversité culturelle se mettent à douter de la sincérité des intentions de ceux qu'ils ont élus !

Paolig COMBOT, secrétaire général, le 25/06/82

DIWAN

Ewid ar skoliou brezhoneg

Ema DIWAN e klask skolaerion/skolaeresed ewid digorifi klassoù ken-tañ deres. Ar re a vefe dedennet 'neus nemed skriwo pe pellgomz da

DIWAN - 29214 TREGLOU

PELLGOMZ : (98) 04 05 42



OUVRIER A WATERFORD

Le jumelage de Saint-Herblain avec la ville de Waterford m'a donné l'occasion de discuter longuement avec un couple d'ouvriers qui faisait partie de la délégation irlandaise venue les 15 et 16 Mai dans notre ville pour la cérémonie officielle. J'ai trouvé que leur existence était un bon exemple des transformations rapides de l'Irlande depuis une dizaine d'années.

Marion, qui a la trentaine, est née dans une famille de 13 enfants. Son père, fils de fermier, s'était engagé dans l'armée, puis avait émigré en Angleterre comme ouvrier. Le mari de Marion, Georges, est d'une famille rurale de 7 enfants. Mais ils n'ont que deux enfants (8 et 13 ans) et n'en veulent pas un troisième. Ils sont locataires d'un pavillon individuel, avec jardin potager (en Irlande, les immeubles collectifs sont rares, ceux de St-Herblain les ont défavorablement impressionnés). Cette situation familiale est assez typique : la jeune classe ouvrière irlandaise est d'origine rurale. Le changement dans la taille des familles est rapide d'une génération à l'autre, alors qu'en Bretagne il s'est fait sur 3 ou 4 générations.

Georges est chômeur depuis Noël 1981. Il travaillait dans une usine à capitaux anglais, la Wellworthy, installée en 1974 sur la zone industrielle (Industrial Estate), et fabriquant des pistons en aluminium (voir le tableau ci-dessous qui donne une idée de la variété des usines installées sur la zone industrielle de Waterford et qui

indique la nationalité des maisons-mères). Georges travaillait au rendement (piece-rate) en équipe faisant les 3 X 8 : il était un "eighter". La firme a fermé son usine en 1981, en licenciant son personnel. Georges y gagnait environ 90 livres par semaine, soit environ 2880 F par mois. Il cherche vainement du travail depuis.

Pendant 13 mois il a reçu une allocation de chômage du fait qu'il avait cotisé à la caisse d'assurance-chômage. Ensuite, si sa femme n'avait pas travaillé, le ménage aurait touché pour les quatre personnes du foyer un secours de la Social Welfare de 57 L par semaine (environ 1830 F/mois)

Some industries operating in industrial estate			
Product	Nationality of parent company	Product	Nationality of parent company
Unit furniture	Irish	Camping equipment	American
Fibreglass boats	Canadian	Packaging machinery	French
Agricultural chemicals	Swiss	Printing	Irish
Pharmaceutical goods	German	Washhand basins	British
Aluminium castings	Irish	Radiators	British
Carpets	Swiss	Cosmetics	British
Rollnut gears	American	Dry cleaning equipment	German
Pipe fittings	German	Laminated windscreens	British
Silverware	British	Liqueurs	Irish
Pumps	French	Cable harnesses	German
Pistons	British	Thermo-plastic goods	German

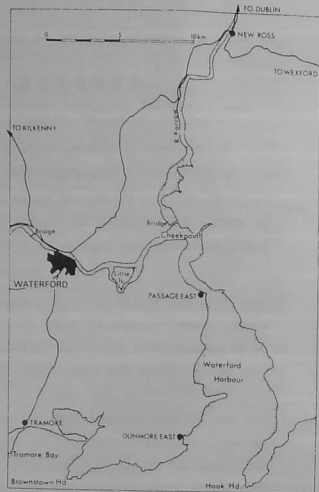
Mais pour toucher cette allocation de misère, il faut n'avoir ni TV en couleur, ni voiture. Georges dit que ça l'aurait très affecté de devoir vendre sa voiture...

Heureusement il n'en est pas là, puisque Marion travaille. Elle espère quitter la filiale de la société Milton Bradley, implantée en 1978, qui fabrique des jouets et du matériel pédagogique (puzzles, jouets électroniques, etc.). Marion essaie d'entrer dans la nouvelle usine créée par la firme allemande Chemie Pezler, qui offre les salaires féminins les plus élevés sur la zone industrielle (85 L par semaine soit 2720 F environ par mois). Cette somme devra faire vivre le foyer, avec l'appoint du potager. Marion est anxieuse de ne rien dire sur son travail qui puisse gêner son embauche.

Son mari, qui est socialiste, est beaucoup plus décontracté. Nous passons en revue les différentes filiales de multinationales installées à Waterford depuis une dizaine d'années, une bonne vingtaine. La liste en a été publiée en 1979 par l'IDA (Industrial Development Authority). Cet examen est révélateur: la moitié environ des firmes recensées en 1978 ont disparu ! Ces départs n'ont été que faiblement compensés par de nouvelles implantations. D'autre part, certaines filiales battent de l'aile. Chez Lawter Chemicals (USA, produits chimiques), on ne travaille que trois jours par semaine. Chez Lewmar Marine (GB, pièces de fonte pour bateaux de plaisance), on ouvre deux jours par semaine...

Le chômage est donc élevé. Les usines embauchent et débauchent au gré des commandes une main-d'œuvre flottant entre emploi précaire et chômage partiel ou total. Ce tableau est surtout vrai pour la zone industrielle qui rassemble essentiellement des filiales de multinationales.

En effet, Georges fait une place à part à quelques industries plus stables, plus anciennes, dominées de très loin par la fabrique de cristaux, dont le rôle est essentiel dans la vie de Waterford. Célèbre au XVIIIe S., ruinée au XIXe S., elle a été relancée dans les années cinquante. Elle ex-



Waterford, située dans l'estuaire de la Suir, est un port moderne et important à 24 km de la mer. Sur la côte, exposée au sud, la plage de Tramore, dont la dimension rappelle celle de la Baule, avec une eau un peu plus fraîche cependant !

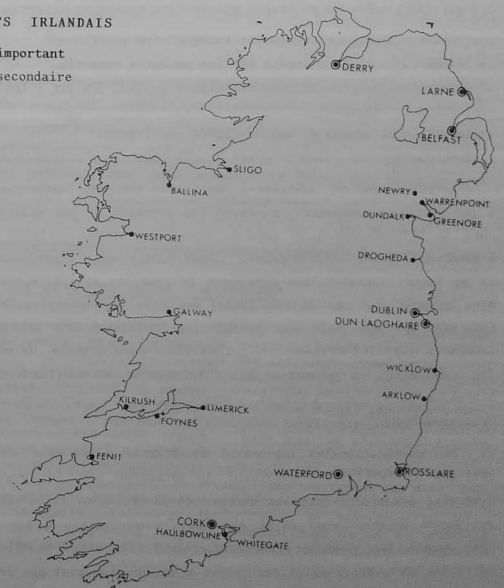
porte beaucoup, en particulier vers les Etats-Unis, et se comporte en société paternaliste qui fournit à ses employés le logement et des équipements sociaux et sportifs. Manifestement, cet encadrement n'est pas du goût de certains ouvriers socialistes...

Georges critique aussi l'incohérence de l'industrialisation en donnant l'exemple de la filière bois, démantelée par le départ de la National Board and Paper Mills (USA) et par la fermeture d'une usine d'agglomérés (chipboard). Le bois de la région de Waterford, sans débouché industriel local, est donc exporté au prix de huit francs la tonne.

Ce témoignage direct recoupe bien les études qui ont été publiées sur la politique industrielle de l'Irlande.

LES PORTS IRLANDAIS

- port important
- port secondaire



La carte est tirée d'un manuel scolaire "Concise Geography. Ireland". Dans tous les manuels, les Irlandais apprennent la géographie de toute l'Irlande, Ulster compris, ce qui est une façon de préparer la réunification de l'île.

LA RUEE DES MULTINATIONALES

En 1958, le gouvernement décida de mettre fin à une politique de développement basé sur la transformations des matières premières locales et centré sur la satisfaction du marché intérieur. Ce système a connu des réussites indiscutables, notamment dans l'essor des coopératives agricoles et l'agro-alimentaire. Mais sur un marché très étroit (la population de trois millions était inférieure à celle de la Bretagne) et très protégé, les entreprises végétaient et se sclérosaient. Le chômage et l'émigration persistaient. L'Ouest continuait à se dépeupler....

La nouvelle politique prit le contre-pied de l'ancienne. Les frontières économiques sont ouvertes et les dirigeants parient sur l'efficacité du capitalisme international pour créer des emplois industriels. Pour attirer les multinationales, on ne lésina pas sur les avantages offerts:

- .) immunité fiscale, rapatriement intégral des bénéfices.
- .) exemption totale d'impôts sur les produits exportés.
- .) subventions des investissements allant jusqu'à 50% par l'IDA (Industrial Development Authority).
- .) Formation accélérée de main-d'œuvre par l'Etat.
- .) Construction par l'IDA d'usines-relais louées aux multinationales.

Effectivement, on assiste à une ruée des multinationales, sensibles à ces avantages, auxquels s'ajoutent les attraits de bas salaires (inférieurs de 25% environ à la moyenne française, charges sociales incluses), à l'abondance d'une main-d'œuvre jeune, rurale, sans expérience syndicale et de langue anglaise. Pour couronner le tout, une stabilité sociale, notamment assurée par une Eglise catholique très conservatrice. Ces multiples avantages ont pris tout leur intérêt par l'adhésion de l'Irlande au Marché Commun en 1973 : l'Irlande devient alors la base avancée de multinationales américaines et japonaises, qui y fabriquent des marchandises circulant librement dans toute l'Europe communautaire, sans taxe douanière et sans contingentement.

Les multinationales implantent en Irlande à peu près uniquement des ateliers de fabrication utilisant du personnel très rapidement formé. La diversité des productions est extrême et généralement la taille des usines est assez petite. Chaque usine est étroitement reliée à son groupe, dont elle reçoit les plans de fabrication et les matières premières par les multiples ports. Entre elles, ces usines n'ont pratiquement pas de contact: il n'y a pas création d'un véritable tissu industriel doté d'une vitalité propre, mais juxtaposition d'entreprises disparates sur des zones industrielles.

En dix ans, de 1970 à 1980, quelques 800 sociétés étrangères ont créé environ 120.000 emplois. En 1978, on en dénombrait 656, dont 215 américaines qui représentaient la moitié du capital investi, 176 du Royaume-Uni, 99 de la R.F.A. Les implantations nouvelles continuent à se faire: en 1975, les multinationales avaient créé 18.000 emplois et 35.000 en 1980. Mais de nombreuses fermetures interviennent aussi. Le marché du travail ne permet donc pas d'absorber tous les jeunes et le chômage reste élevé: 12% de la population active en 1982.

Malgré tout, malgré la nature des emplois créés qui pose problème, il faut dire que l'émigration a été fortement réduite. Les Irlandais peuvent maintenant espérer vivre et travailler au pays. A l'Ouest, il n'y a pratiquement plus aucun comté en perte de vitesse démographique et cela se voit au nombre de maisons neuves à la périphérie des bourgs. Le niveau de vie se rapproche de la moyenne européenne. Les Irlandais accèdent à la voiture individuelle.

Le changement de société est encore plus brutal qu'en Bretagne, avec des problèmes similaires comme l'alcoolisme. Certes, l'Irlande des dépliants touristiques existe toujours dans l'Ouest, mais elle est marginale. L'expansion industrielle travaille l'Irlande en profondeur. Les Irlandais de Waterford ont des préoccupations assez voisines de celles des Herbliinois, au-delà de différences évidentes dans le style de vie....

Per Rhun

L'ANGLAIS TEL QU'ON LE CAUSE A WATERFORD

Le dialogue avec des ouvriers irlandais est assez laborieux à cause de formes dialectales assez éloignées de l'anglais littéraire. Par exemple, la plupart des th disparaissent. Georges dit carrément "tank you" au lieu de "thank you" et "I tink so" pour "I think so". Trois se dit "tri" comme en breton, treize : "tortinn" et trente : "torti". De même, "girl" se prononce "gall", etc, etc. Parfois, il faut recourir à la forme écrite pour comprendre.

Un petit lexique de ces formes dialectales serait bien utile y compris à des anglicistes. Comme notre rédacteur part pour un an à Dublin comme lecteur, voilà un travail à lui proposer !

Pour terminer, ce qui accroît la difficulté de communiquer avec des ouvriers, c'est le fait que si on ne prononce pas exactement les mots comme eux le prononcent, ils ne comprennent pas. D'autre part, du fait que leur vocabulaire est limité, ils trouvent difficilement un synonyme ou une définition pour faire comprendre le sens d'un mot. Pour corser le tout, leur vocabulaire comprend des mots techniques dont certains sont introuvables dans les dictionnaires courants.....

REFLEXIONS

MILITANTISME :

Des événements récents peuvent nous donner à réfléchir sur le militantisme à l'intérieur du mouvement AR FALZ. On peut, tout d'abord, se poser la question de savoir ce qu'est un militant.

- Est-ce quelqu'un qui paie régulièrement sa cotisation chaque année?
- Est-ce quelqu'un qui, dans sa tour d'ivoire, écrit articles ou livres sans savoir s'ils seront lus et surtout sans se soucier de la vente du produit ?
- Est-ce un(e) bretonnant(e) de naissance qui est constamment présent(e) sur le terrain mais qui, de ce fait, n'a pas le temps de s'occuper de la transmission de son savoir en matière bretonne ?
- Est-ce un(e) néo-bretonnant(e) qui enseigne la langue bretonne bien que ne la possédant pas correctement ?
- Est-ce finalement quelqu'un qui, restant "réaliste", n'est pas très motivé pour entreprendre des actions plus tranchantes qui mettraient en cause sa propre personne, ses biens et ses habitudes ?

Il semble évident que le fait de payer sa cotisation soit déjà un acte militant, mais n'attend-t-on pas plus de chacun d'entre nous dans le combat à armes inégales qu'est celui pour la sauvegarde de la langue bretonne ?

ENSEIGNEMENT :

A ce sujet, le cas du Pays de Galles peut nous être exemplaire. C'est un nombre restreint de militants résolu qui ont réussi à imposer la langue galloise comme langue d'enseignement de la plupart des matières dans certaines écoles. Seules les mathématiques et les sciences physiques sont enseignées en anglais faute de manuels en gallois.

Si nous voulons que la langue bretonne ne demeure pas exclusivement une langue "étrangère" enseignée par des néo-bretonnants possédant la technique et aussi la pratique de cette sorte d'enseignement, il faudrait que les bretonnants de naissance existants encore dans le mouvement AR FALZ prennent en charge la transmission de leurs connaissances par voie orale (stages d'enseignement) ou écrite (articles dans la revue "PLANEDENN" par exemple).

Cette revue en breton ne manque apparemment pas d'articles mais, bien plus, de diversité quant à leurs auteurs. "Poent eo, Brezhonegerien a-ghanik duañ paper gant brezhoneg !".

STAGES DE LANGUE :

La réunion du samedi 17 Avril 1982 en vue de la préparation du stage de langue prévu par AR FALZ à Kérallic en Plestin-les-Grèves du 29 Août au 3 Septembre 82 n'a malheureusement pas attiré la foule des grands jours : 7 personnes au total dont la plupart des néo-bretonnants.

Les bretonnant(e)s de naissance ne se sentent-ils pas suffisamment formés pour enseigner leur langue ? Il est toutefois navrant qu'un mouvement culturel breton de l'ampleur d'AR FALZ soit obligé de demander à des personnes étrangères de venir enseigner le breton lors d'une session d'été. Quelle image de marque allons-nous recevoir à l'extérieur ?

Les militants d'AR FALZ se désintéressent-ils donc de ces stages ? Pourquoi ? Parce qu'il semble y avoir un tassement en ce qui concerne la participation à ce genre de session ?

A quoi est dû ce manque de participants ? Certainement à la conjoncture mais aussi à une absence flagrante de publicité. Si la moitié des adhérents d'AR FALZ venait au stage et y faisait venir une personne, combien serions-nous ?

Dès maintenant, n'oublions donc pas de faire de la publicité pour la session d'été ! Il serait bon que chaque adhérent ou sympathisant reçoive une demi-douzaine de fiches d'inscription et qu'il fasse du battage dans son entourage, c'est-à-dire dans son école car la session de cet été sera en particulier destinée aux jeunes et comprendra trois niveaux : apprentissage de la langue bretonne, perfectionnement et approfondissement.

Comme aucun autre mouvement breton, nous avons l'avantage de travailler directement sur le terrain de recrutement des éventuels participants à ce genre de session. Au travail si nous voulons que ce stage soit une réussite !

MANUELS EN BRETON POUR TOUTES LES MATIERES :

Un autre domaine où nous avons une place de premier choix dans le mouvement breton, est la formation de plus ou moins haut niveau que nous avons déjà reçue dans une autre matière que la langue bretonne.

Que les professeurs formés pour l'enseignement des langues étrangères s'occupent donc en priorité de l'enseignement du breton en tant que 2ème langue vivante de Bretagne, mais il serait peut-être plus que temps de prévoir l'avenir et surtout l'enseignement de toutes les matières en langue bretonne. A ce niveau, nous avons également une carte maîtresse à jouer au sein d'AR FALZ, du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON et, pourquoi pas, avec toutes les personnes motivées du mouvement breton dans son ensemble.

Tirons une leçon de ce qui est arrivé au Pays de Galles où les mathématiques et les sciences physiques ne sont pas enseignées en gallois faute de manuels de référence !

Prenons exemple sur la commission "école primaire" récemment créée au sein d'AR FALZ qui travaille actuellement à la progression de l'enseignement du breton de classe en classe !

Il serait bon, une fois les manuels d'histoire et de géographie de la Bretagne terminés, de se mettre à la réalisation de manuels d'enseignement de toutes les matières, sans exception, en langue bretonne. Pour ce faire il serait souhaitable de créer des commissions par niveau (ex. Primaire) ou par matière (dans le Secondaire et, pourquoi pas, dans le Supérieur) à l'intérieur d'AR FALZ en invitant, si possible, par voie de presse ou par contacts individuels toute personne intéressée.

Allons encore plus loin ! Au moment où le gouvernement français vient de permettre la création d'un lycée "différent" ou plutôt d'un ensemble scolaire différent allant de la maternelle au baccalauréat avec certaines sections techniques, il serait opportun de fonder au moins un ensemble scolaire différent en Bretagne où l'enseignement se ferait exclusivement en langue bretonne. N'est-ce pas le meilleur moyen d'apprendre ou de se perfectionner dans une langue que de s'en servir dans toutes les activités quotidiennes et, pourquoi pas, à l'école ?

Dans le domaine de l'éducation, nous ne semblons pas très inventifs, sans doute parce que nous avons très bien intériorisé tout le centralisme français en matière d'enseignement. Ainsi, le moindre projet sortant un peu de l'ordinaire nous semble irréaliste ou farfelu ! Il faut pourtant bien se mettre dans la tête qu'il y a peu de systèmes éducatifs au monde plus rouillés et plus sclérosés que le système scolaire et culturel français, ceci étant dû, il faut bien l'avouer, à une certaine force d'inertie des éducateurs et enseignants eux-mêmes.

La laïcité est un des objectifs prioritaires d'AR FALZ, laïcité en tant que refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. Quels sont nos moyens d'action s'il nous est impossible après le 10 Mai de changer le système éducatif de fond en comble et de donner à la langue bretonne toute la place qu'elle y mérite ? Il nous faudra sortir de ce carcan éducatif et fonder de toutes pièces des écoles vraiment laïques à tous les niveaux sur le modèle de **Divan**. De telles écoles décentralisées et autogérées sont les seules chances de survie de la langue bretonne ; elles permettront, de plus, une collaboration sur le plan éducatif des enfants, parents et enseignants.

AUX GRANDS "MOTS", LES GRANDS REMEDES !

Pour parvenir, dans un minimum de temps, à réaliser des programmes et manuels suivis et complets dans différentes matières, il faudrait que les enseignants compétents reçoivent une décharge complète ou partielle de leur horaire de travail (d'où création de postes).

Comme cela peut encore se faire attendre bien longtemps, il serait possible, dans un avenir proche, de mener une action sur une année en demandant

chacun un demi-poste d'enseignement, le tout avec un important battage publicitaire à la clef. Des réunions auraient alors lieu régulièrement pour coordonner le travail. Les frais ainsi occasionnés pourraient en partie être couverts par la Charte ou bien par une cotisation spéciale des adhérents et sympathisants d'AR FALZ travaillant à temps complet. Aux grands maux, les grands remèdes !

Une autre possibilité de moindre portée serait d'organiser des réunions de spécialistes pendant certaines périodes de vacances scolaires avec des réunions de concertation tout au long de l'année. Cette solution éviterait des pertes de salaire trop importantes mais demanderait en échange de la part de chacun un effort au niveau d'une réduction de son temps de vacances. Il faudra, de toute façon, se résoudre à prendre cette voie (réunions de spécialistes pour l'élaboration de manuels et de programmes) si notre prochain stage d'été s'avère être un échec.

DIFFUSION DE NOS PRODUCTIONS :

un problème quelque peu différent, bien qu'important, est celui de l'écoulement des productions SKOL VREIZH qui, vu leur qualité, devraient trouver encore plus d'acquéreurs. Il serait peut-être bon d'occuper le terrain, plus que nous ne le faisons actuellement, c'est-à-dire de faire un travail de fourmi sans lequel nos travaux resteront encore trop longtemps dans l'ombre d'une sorte de ghetto intellectuel. Il serait souhaitable que chaque militant, voire chaque adhérent, reçoive un stock de nos productions à écouler au cours de l'année, en occupant le terrain dans sa région, lors de festoù-nos, kermesses, marchés meetings etc..., ce qui semble actuellement ne plus être très effectif.

Afin de faciliter les contacts, il serait souhaitable que la liste des militants, adhérents et sympathisants d'AR FALZ soit au moins connue de nous; ceci permettrait un travail plus efficace de la part des différentes sections mais aussi une meilleure coordination des actions avec des adhérents et sympathisants isolés et éviterait certaines erreurs.

L'écoulement des productions SKOL VREIZH par vente directe est une source de revenus non négligeable, compte tenu de l'augmentation des frais d'impression, de secrétariat et d'administration.

Si nous n'agissons pas un peu plus nos actions, le mouvement AR FALZ va bientôt se trouver promu au rang d'un club intellectuel du 3ème âge. Allons, au travail, camarades ! Et faisons en sorte que le changement politique intervenu dans l'hexagone soit mené à bien par notre propre changement d'attitude ! Plus d'imaginaire et surtout plus d'efficacité et de combativité devraient nous permettre de forcer la main à un changement qui met déjà bien trop de temps à apparaître !

Yann Ber KEMENER

DATES A RETENIR

- Pour tous les membres du mouvement AR FALZ (qui ont acquitté la cotisation de 100 F), l'Assemblée Générale aura lieu le samedi 28 Août 1982, à partir de 9 H à Plourin-Morlaix (à Ti an Oll). Prière de confirmer sa participation; une convocation individuelle va être envoyée incessamment.

- Notre stage annuel sera cette année un stage linguistique : apprentissage et perfectionnement du breton ; il aura lieu du 29 Août au 3 Septembre 1982 sur l'île de Batz (380 F). Voir détails plus loin. Pour toute précision, prendre contact avec AR FALZ.

POLEMIQUE...POLEMIQUE

Doit-on, dans Ar falz, éviter toute "polémique" ? Que ce soit politiquement ou culturellement, il me semble qu'à force d'éviter la "polémique", on passe à côté de ce que j'appellerais un devoir d'honnêteté vis-à-vis de ceux qui cherchent à y voir un peu clair dans le dédale du mouvement breton.

Il ne s'agit pas de s'amuser au petit jeu des excommunications et des anathèmes. Je pose simplement la question : quel suivi théorique avons-nous par rapport à un certain nombre d'articles parus depuis quelques années dans Ar Falz ? Pourquoi avoir entamé un tel travail sur l'orthographe, conclu qu'il fallait opérer certaines révisions (et c'est ainsi que SKOL VREIZH est devenu SKOL VREIZH, par exemple), et élaboré une série de nouveaux principes, si c'est pour mettre tout cela sous le boisseau à présent ?

Prenez un jeune qui désire apprendre le breton, ayant déjà des notions de breton parlé. Entendra-t-il jamais parler de notre conception de la langue (l'orthographe n'est qu'un aspect de cette conception, et de toutes façons, nous entendons bien, nous, éviter absolument tout dogmatisme à ce sujet) ? Et pourtant, cette conception, dont nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls tenants, combien d'entre nous l'ont véritablement approfondie ? On voit même des camarades qui ignorent les mécanismes et les raisons des choix orthographiques que nous avons faits. Alors, je me pose la question : soit coexistent à Ar Falz des visions de la langue si différentes qu'on préfère ne pas en parler (et à ce moment-là on pourrait mettre ensemble ceux qui entendent partir de la langue du peuple dans diverses associations, en particulier Ar Falz et Skol an Emsav - et de l'autre ceux qui sont plus ou moins prisonniers de schémas empruntés, j'en ai peur, à la grammaire normative -française -, dans les mêmes associations déjà citées plus haut), soit il y a une majorité de gens qui "s'en foutent allègrement" et considèrent que tout cela est une sorte de jouet pour 3 ou 4 camarades...

Pour moi, c'est quand même grave, si on a écrit autant de pages sur le problème, et si en fait, on n'entend pas y donner de suite... Lorsque j'essaye de discuter du problème, ici, à Rennes, si c'est avec les doctrinaires d'une autre orthographe, leurs réactions sont parfois violentes ; lorsqu'il s'agit de personnes non averties, elles n'ont rien lu sur la question, en général ; je m'empresse de leur prêter de vieux numéros d'Ar Falz et en général elles sont fort intéressées. Mais c'est là du travail au coup par coup. J'en entends déjà qui voudraient évacuer la question en me collant une étiquette de doctrinaire. Le collage d'étiquette est une activité florissante en cette décennie (1), et qui dispense de se remettre en cause.

Qu'entends-je ici à Rennes au sujet de l'orthographe d'Ar Falz ? "De toutes façons la majorité des gens écrivent en peurunvan". Est-ce une raison scientifique ? Quand on sait comment l'esprit critique est parfois peu développé dans l'emsav, si on veut bien être un tant soit peu d'accord avec Hewitt pour penser que bien des gens "n'o-deus ket ar peadra lingwistik" qui leur permettraient de juger, on peut s'interroger sur la validité de cette unanimité. Un tel choix est souvent le fait du hasard.

A présent, que l'on ne transforme pas mes paroles. Je ne me permets pas de condamner le peurunvan, ou le skolveurieg, encore moins ceux qui l'emploient ; je regrette simplement que la plupart des gens ne soient pas informés des idéologies linguistiques qui sous-tendent les diverses orthographe. A ce sujet, le cours de Monsieur Fleuriot, distribué par le CNEC, est un modèle de clarté et d'impartialité.

(1) surtout depuis l'avènement des autocollantes...

J'aimerais qu'un camarade dégagé plus clairement peut-être que cela n'a été fait jusqu'ici -une brochure que l'on pourrait se procurer pour un prix modique me semblerait la formule la meilleure- les bases théoriques et idéologiques qui ont présidé à l'adoption de nouveaux principes indicateurs en matière d'orthographe. Ayant parcouru un certain nombre de brochures à ce sujet, je crois qu'il est temps de faire le point sur la question. Aucune source d'information ne devrait être écartée (Pennaod, Le Mercier, brochure de Per Denez, etc...). J'ai cru deviner un certain nombre de principes, notamment dans les nombreux articles du camarade Boché parus dans Skol Vreizh, mais j'aimerais que ces intuitions soient confirmées. J'ai cru comprendre que nous avions comme base la langue parlée, dans toute sa diversité, sans pour autant rejeter une certaine tradition littéraire (avec pas mal de méfiance, à juste titre, semble-t-il, pour certaines productions de Gwalarn, notamment), ni même le recours éventuel à des mots anciens tombés en désuétude. J'aimerais aussi que l'on dégage une méthode. Car s'il s'agit, au bout du compte, au bout d'un temps plus ou moins long de réflexion, de refaire le travail de certains, qu'ils fussent de Gwalarn ou de Preder, ma foi, épargnons nous cette peine et rejoignons avec armes et bagages le grand concert que les bretonnants se saucient bien peu d'écouter car on se demande parfois si le spectacle en question n'a pas éternellement lieu sur invitation et à guichets fermés. Mais, il s'agit, j'en suis convaincu d'un autre chemin que nous avons choisi. Eh bien, n'est-ce pas important que d'exprimer clairement nos objectifs, notre conception de la langue, n'est-ce pas l'occasion peut-être, en étant parmi ceux (je n'oublie pas une partie de Skol an Emsav et certains du Bleu-Brug, etc...) qui entendent parler aux gens une langue qui résonne en eux comme quelque chose de familier, d'amical, d'intéresser des jeunes, ou des militants fatigués du dogmatisme et du sectarisme ? Voilà, en se basant sur la langue de nouvelles perspectives pour Ar Falz. Un tel programme de réflexion sur la langue devrait en passionner plus d'un. Mais j'emploie le conditionnel car il me semble qu'à vouloir éviter au maximum la "polémique", on se laisse lentement endormir et absorber par des idéologies culturelles parfois curieuses. Peut-être le manque d'articles de critique littéraire, l'absence presque totale d'articles de fond dans Ar Falz depuis quelque temps vient-il de là ?

Ne nous endormons donc pas dans les tentacules de l'Emsav...

Pourtant je ne vois guère qu'Ar Falz qui soit désigné pour un tel travail de critique. Maintenant, reste à savoir, si malgré mes phrases provocatrices, le mouvement n'est pas pour de bon entré en hibernation...

Le problème de l'orthographe, du rapport que nous entretenons avec la langue parlée, n'est évidemment qu'un des nombreux problèmes que j'aimerais voir abordés. A quand un article remettant en cause l'école telle qu'elle est ? Oh pardon, il s'agit de polémique ?

P. AUDINET

P.S. Cet article a été motivé par les conseils de certains camarades m'invitant très amicalement à éviter la "polémique". A l'égard de l'extérieur semble-t-il. Il paraîtrait qu'il est "des choses qu'on dit et d'autres qu'on écrit". Avec la hargne méchante qu'on me connaît, je me livre donc aux joies de la "polémique" vis-à-vis de l'intérieur. Et puis, ma mémoire me trompe-t-elle, mais il me semble lire bien "pire" dans bien des quotidiens et avoir lu des articles bien plus "polémiques" parfois dans les pages d'Ar Falz. Mais peut-être ai-je rêvé ? Pincez-moi, camarades, on s'endort !...

Amis du Parler Gallo, Ar Falz, Parti Socialiste, Parti Socialiste Unifié, Radio-Télé-Breizh, SCEN-CFDT, Skol An Emsav, SNETP-CGT, SNI-PEGOS6 SNRT-CGT et SFRR-CGT de FR3 Bretagne et Pays de Loire, Union Démocratique Bretonne.

FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 1981 à ROSTRENEZ

PRESENTS : Yves Jardin et Philippe Cario (SGEN-CFDT), Jean-René Le Quéau (AR FALZ), Bruno Pelhâte (AMIS DU PARLER GALLO), Philippe Cadoret (RTB), Mark ar Bris et Tangi Louarn (Skol An Emsav).

Excusés : J. Rio (PSU), Y. Le Guyadec (SNI 56), Hervé Latimier (UDB).

AUDIO-VISUEL :

a) Débat sur action à propos des "radio-Hamelin" dans le Finistère. Que faire ? La dénonciation a déjà été faite : courriers, communiqués. Rien de nouveau. Chaque organisation peut intervenir sur ce sujet "individuellement" (principe arrêté à la fin).

b) Commission du matin sur la plateforme pour un service public de radio en Bretagne. 3 représentants du F.C.P.B. (Yann Jegou, Mark ar Bris, Tangi Louarn de SAE. 8 représentants de la Fédération Bretonne des R.L.P.

Blocage par rapport à la commission précédente (Lorient 28.11.81). Accord sur les structures. Désaccord avec certaines radios sur le statut.

* Comité Régional de l'Audio-Visuel : 3/3

- élus : 1/3 par pays
- professionnels : 1/3 50 % des R.L.P. ; 50 % Radio Régionale
- membres associés, "consommateurs" : 1/3. 50 % associations socio-économico-culturelles, 50 % comités locaux ou de Pays de l'A.V.

Large débat sur les quotas : la radio doit-elle faire le choix d'une certaine culture sensée être bretonne ? Doit-elle suivre le goût du public lui-même formé par un certain système jusqu'à ne plus faire autre chose (sinon en plus mal) que d'autres radios ?

Pour le reste : cf compte-rendu du 28.11.1981 à Lorient.

* Remise en cause statut du professionnel de radio dans un service public de la part de certaines radios de Pays (Centre Bretagne et Redon notamment)

La radio n'est pas envisagée comme instrument indépendant (et par là : personnel indépendant), mais comme un outil au service d'une politique de développement (dont la valeur n'est pas ici en cause).

D'où la demande de création d'une fonction qui serait à la fois d'animateur de la politique de développement ("sur le terrain") et de responsable de la radio sous la direction d'un organisme local (contrôlant donc à la fois une politique et le moyen d'information).

Méfiance exprimée par rapport au professionnel extérieur "coupé" des réalités locales, "fonctionnaire", qui ne rentrerait pas dans le cadre de cette politique.

D'où l'expression malheureuse (?) d'un représentant de la radio du Pays de Redon : "je veux avoir le pouvoir de tutelle sur la radio".

Compte-tenu des divergences au sein de la Fédé, la balle est dans leur camp.

RENCONTRE AVEC LES ELUS SOCIALISTES :

Accord pour le 9 Janvier 1982 à Saint-Brieuc.
"Tirer la sonnette d'alarme" - Blocages à différents niveaux. Présenter le projet de radio.

LETRE A D.P.L.F. :

Aucun enthousiasme de la part de Kéravel.

TIRAGE DE 10 000 CARTES POSTALES :

Tirage de 10 000 cartes postales pour Mitterrand (dispensé de timbrage) pour demander : CAPES, AGREG, unités de valeurs PEGC pour breton et postes budgétaires. Avec : nom..... prénom..... adresse..... signature.....

COMMUNIQUE

LE FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON DENONCE LES DANGERS D'UNE EVENTUELLE ENQUETE DU RECTEUR D'ACADEMIE.

Réuni à Saint-Brieuc le 9 Janvier 1982, le Front Culturel Progressiste Breton se félicite de voir le nouveau Recteur d'Académie de Rennes engager une vaste procédure de consultation avant d'élaborer un rapport sur les langues, cultures et civilisation de Bretagne qui sera adressé en Février au Ministère de l'Education.

Il dénonce cependant le danger de voir réalisée précipitamment et sans sensibilisation préalable une enquête sur les besoins des élèves. En effet, pour le Front, il faut cesser comme sous les précédents gouvernements, de faire semblant d'évaluer la demande, tous les élèves de Bretagne devant recevoir un enseignement tant sur la langue que sur la culture et la civilisation bretonnes, et ce tant en Haute qu'en Basse-Bretagne.

Ce que les membres du groupe de travail et des quatre commissions mises sur pied par MR le Recteur d'Académie devraient étudier, c'est le dispositif qui permettra d'offrir ces enseignements à tous les jeunes de Bretagne et non de chercher à sonder la demande variable des parents et des élèves, demande qui ne pourra qu'être fortement conditionnée par des décennies de brimades et de dépréciations.

Le F.C.P.B. est d'autant plus sceptique sur les résultats de cette éventuelle enquête que l'administration mise en place sous l'ancien régime n'a pas changé d'attitude, comme vient encore de le prouver tant la mauvaise information sur les stages linguistiques de langue bretonne et de gallo dans les établissements du second degré que la distribution défectueuse de la plaquette d'information sur le breton à l'école, financée par l'Etablissement Public Régional.

COMMUNIQUE / KEMENADENN

LE TRIBUNAL PERMANENT DES FORCES ARMEES REFUSE A DEUX INSOUIS BRETONS DE S'EXPRIMER EN BRETON : PROTESTATION DU FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

Réuni à Saint-Brieuc le 9 Janvier 1982, le Front Culturel Progressiste Breton demande que l'on donne le droit à chacun d'utiliser la langue bretonne en toute circonstance, dans sa vie privée ou publique.

Aussi le F.C.P.B. s'élève contre l'attitude des juges du Tribunal Permanent des Forces Armées qui ont refusé le droit d'utiliser la langue bretonne au cours de leur procès à Hervé KERRAIN et Bernard CORBEL, les deux jeunes bretons condamnés à deux années d'emprisonnement pour avoir refusé d'effectuer leur Service National.

Le F.C.P.B. demande la dissolution sans délai des T.P.F.A. en tant que tribunaux d'exception. Il demande en conséquence que le jugement de Hervé KERRAIN et Bernard CORBEL soit cassé, qu'ils retrouvent la liberté et que leur situation soit réexaminée.

DIFENNET KOMZ BREZHONEG E LES-VARN AN ARME (TPFA) : KLEMM GANT AN TALBENN SEWENADUREL ARAKOUR.

Bodet e Sant-Brieg d'an 9 a vis Genver 1982 e c'houlenn an Talbenn Sewenadurel Arakour ma vo roet ar gwir da gement heni d'ober gant ar brezhoneg e kement degouezh eus e vuhez prewes ha publik.

Gant-se e sav an Talbenn a-eneb da emzalc'h barnerion les-varn ARME Roazon (TPFA) ewid bezañ nac'het klewed e brezhoneg, e-joug o froses, Herve KERRAIN ha Bernard KORBEL, an daou vreizhad yaouank bet kondaonet da zaou vloaz toull-bac'h ewid bezañ nac'het ober o c'hoñje.

Goulenm a ra neuse an Talbenn ma vo divodet hep dale an TPFA, les-varn ispisial anezhañ, ma vo torret barnedigezh Herve KERRAIN ha Bernard KORBEL, ma vint leset da vont hag adstudiet o emzalc'h.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 1982

PRESENTS : Kristian Hamon (RTB), Claude Fustier (SNRT-CGT), Per Ar Flao (SFRT-CGT), Jean-Claude Cariou (SNI-PEGC 56), Jean Leclerc (SGEN-CFDT), Jean-René Le Quéau (AR FALZ), Bruno Pelhate (A.P.G.), Tangi Louarn (Skol An Emsav).

RENCONTRE AVEC LES ELUS SOCIALISTES (Poignant et Dollo) :

"Très grande déception". Les représentants du Front ont eu l'impression de se trouver face aux mêmes discours qu'avant, face à des gestionnaires et non des militants qui veulent changer dans le sens du progrès. Pourtant, la colère de certains socialistes, choqués par cette attitude, était très visible.

Que faire ? - intervenir au plus haut niveau ? Mitterrand.

- Faire part aux députés socialistes bretons de notre déception, (courrier à Marie Jacq).

RADIO TELE :

Rencontre de la CGT FR3 avec CHICHE et ARAGNETTI le 22.01.82.

- Proposition de "télévision de communication" sans moyen
- Pas de centre de production lourd pour le moment
- Doublement de l'aide de FR3 au cinéma privé (800 millions en 1982 au lieu de 400 en 1981).

Rencontre avec MOATI (Directeur des programmes FR3) les délégués CGT et ceux du F.C.P.B. le 27.01.1982 à Rennes :

Après avoir fait le blocus de la salle de réunion et refusé la discussion avec un de ses "collaborateurs" (qui manifestement ne connaissait rien), le F.C.P.B. a pu être reçu avec les délégués CGT par MOATI à 8 heures du soir.

- Dénonciation de l'absence de concertation
- Demande d'un vrai service public régional de Radio-Télé
- Dénonciation de l'absence de tout progrès dans les émissions en breton ou en gallo depuis les élections.

Réponse de MOATI :

- Mise en place du Comité Consultatif des programmes (demande du F.C.P.B. pour une représentation réelle des forces vives de la Bretagne et de la culture bretonne).

- Nécessité de se constituer à la base en structure de discussion avec la Direction.
- Pesanteur des anciens responsables en place.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MARS 1982

PRESENTS : Hervé Latimier (UDB), J.C Cariou (SNI 56), Yves Jardin (SGEN-CFDT), Bruno Pelhate (A.P.G.), Mark ar Bris (Skol An Emsav), Tangi Louarn (secrétaire, Skol An Emsav).

Enquête du rectorat pour l'enseignement du breton : malgré ses carences, et ses conditions très mauvaises, l'enquête donne des éléments positifs qui doivent nous encourager à exiger un enseignement généralisé du breton : dans le Morbihan, sur 53 % de ces exploitables, 20 % déclarent souhaiter apprendre le breton.

Réponses des parlementaires : aucun élément concret sinon des promesses de la part des ministres (Savary et Fillioud). Attente de concertation et enquête. Décision de faire part aux députés bretons socialistes de notre inquiétude face aux "blocages".

Intervention nouvelle auprès de Savary, Mauroy (pas de nouvelles de notre courrier à Thierry Pfister) et François Mitterrand.

(groupe de travail : Latimier, Jardin, Le Bris).
Synthèse des revendications du Front : Louarn.

Intervention du Comité des Etudiants de breton sur le CAPES et la position du Parti Socialiste :

- Le F.C.P.B. a transmis le courrier au délégué du P.S. (Pierre Bernard).
- Réponse du F.C.P.B. : en faveur du CAPES et du DEUG de breton. Intervention auprès de Savary en ce sens. Carte postale à 10 000 exemplaires à François Mitterrand.

Rencontre des peuples de France :

Peut-être se limiter aux peuples qui présenteraient suffisamment de revendications communes : Alsace, Pays Basque, Corse, Bretagne...

- Intégrations des écoles dans la langue du pays
- Diplômes (licences, CAPES, autres...)
- Radio-Télé
- Limites régionales

Essayer de nouer des contacts, puis faire le point.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 1982

PRESENTS : Jean Leclerc (SGEN-CFDT), Jean-René Le Quéau (AR FALZ), Hervé Latimier (UDB), Fulub Kadoret (RTB), J.C Cariou (SNI 56), Per Ar Flao (SFRT-CGT), Mark ar Bris (Skol An Emsav), Tangi Louarn (secrétaire, Skol An Emsav).

1) Approbation des courriers à adresser à F. Mitterrand, Pierre Mauroy, René Savary et aux députés bretons socialistes Yves Dollo et Bernard Poignant.

A propos de ce courrier débat sur l'absence de revendications précises proposées par les Amis du Parler Gallo, d'où gêne lorsqu'il s'agit de faire état du gallo dans nos courriers. Quelle politique, quels objectifs pour le gallo ? Problème soulevé par la carte pour le CAPES.

2) Après discussions, la synthèse modifiée des revendications du Front sera diffusée pour étude, amendements et approbation par chaque organisation.

3) Discussion sur absence répétée du P.S. sur proposition UDB. Le secrétaire est chargé d'écrire à Charles Josselin, Marie Jacq, Edmond Hervé et Louis Le Pensec pour demander explications.

4) Le Front ne peut signer la pétition du Mouvement d'Insoumission Bretonne qui demande non seulement la libération de Hervé Kerrain et Bernard Corbel, mais apporte de fait un appui au M.I.B. et à ses idées.

Le secrétaire répondra en transmettant la position du Front demandant la libération des deux détenus et la dissolution des TPFA.

5) RADIO-TELE :

FR3 : la centralisation en marche autour du "staff" de MOATI, Directeur des programmes : vers émissions régionales conçues et élaborées à Paris.

Rencontre entre Edmond Hervé et CGT/FR3 samedi 10 Mars à Rennes (au nom du F.C.P.B.).

(Coutouli viendra à Brest le mercredi 14 Avril).

Tangi Louarn a été désigné, avec Michel Denis (Conseil Culturel de Bretagne) notamment, au Comité des programmes.



AR FALZ CHANGE DE DOMICILE

Le local actuel, 1 place du Marc'hallac'h (une seule pièce disponible) était devenu trop petit. Nous avons donc pris en location un immeuble de 4 pièces situé : 6, rue Longue à Morlaix, qui permet d'installer le nouveau bureau de la Secrétaire, le stockage d'une bonne part de nos ouvrages et de nos archives.

Adresser toute correspondance à cette nouvelle adresse à partir du 1er Juillet 1982.

AR FALZ/SKOL VREIZH/PLANEDENN :

6, rue Longue 29210 MORLAIX.

Téléphone : (98) 62.17.20.



Mûr de Bretagne, le 28/03/1982

Communiqué

Nous, mouvement culturel progressiste breton AR FALZ réaffirmons la nécessité d'un CAPES de langue bretonne. En effet, la formation et le recrutement de professeurs spécialistes est la condition d'un enseignement de la langue bretonne de même niveau et de même qualité que l'enseignement des autres langues.

Toute autre solution qu'un CAPES de breton révélerait la volonté de n'accorder à la langue bretonne qu'une place de second, voire de troisième rang dans l'enseignement.

C'est pourquoi, nous exprimons notre ferme volonté de lutter, en collaboration avec les autres associations réclamant le CAPES de breton, et en particulier au sein du Front Culturel Progressiste Breton, pour obtenir des autorités concernées la création de cet indispensable concours de recrutement, suite logique de l'habilitation des licences de breton.

=====

ERRATA

1. Dans l'article "Enseigner le breton à Rennes", paru dans le N° 37, j'ai cru pouvoir affirmer la tendance des voyelles non accentuées à devenir **137/2**. Il semblerait, selon mon camarade Lukian Kergoat, que ce phénomène ne soit pas général et concerne seulement certaines régions du domaine bretonnant. Dont acte.

2. Dans le même article, certains ont cru déceler des intentions de basse polémique dans mes allusions à la prononciation de "certains grands bretonnants". Je renouvelle ici bien volontiers mes excuses aux personnes que la formulation de cette critique aurait pu toucher dans leur fierté. Je ne suis pas moi-même, bien entendu, exempt de critiques, qu'elles concernent ma prononciation ou ma connaissance du breton (voir point N° 1 ci-dessus). Bien plus qu'une question de personnes, c'était une question de principe que je voulais aborder. Si l'on exige, par fidélité à l'identité culturelle de leurs futurs élèves, que les futurs professeurs s'efforcent de prononcer de la manière la plus authentique (et non en fonction d'un "standard" arbitrairement codifié il y a plus de 40 ans, par un homme -voir Ar Falz N° 26 (1)- dont les idées, tant culturelles que politiques, ne peuvent, il me semble, que faire sursauter un militant d'Ar Falz), ces futurs professeurs ne peuvent-ils, retournant la relation enseignant-enseigné, mettre en question le naturel dans l'expression chez certains (2) de leurs professeurs ?

1 "Un nebeud goulennow diwar-benn Gwalarn" gant Y. Gourmelon

2 J'insiste sur le pluriel, malgré ce qu'avaient pu croire certains ... (bien que, je l'accorde volontiers, mon usage du pluriel puisse ici être qualifié d' "assez singulier" ...)

Je terminerai en précisant que cet erratum n'est pas motivé par les menaces de bistrot dont j'ai récemment été l'objet. Propos hélas révélateurs d'un certain type de rapports à la mode chez quelques "militants bretons" rennais.



GUINNESS A LA PRESSION

vins fins

BIÈRE

" 'M eus ket lennet da bennad, ha 'm eus ket c'hoant lenn 'nehañ, med diwall, ar wezh kentañ 'skrivi konriachoù, me dorro dit da fass ..."

("Je n'ai pas lu ton article, et je n'ai pas envie de le lire, mais la prochaine fois que tu écris des c...ries, je te casse la g...le !")

WHISKY



SPIRITUEUX

A ces menaces, très révélatrices à mon sens de la véritable appartenance politique de certains, je ne peux que répondre (et ce ci après même que les menaces en question aient été mises à exécution, une semaine après ces propos qu'on aurait pu croire inspirés par quelque fermentation de mauvais malt et de mauvais houblon...) qu'un argument théorique appelle une réponse théorique et non point une démonstration de philosophie national-socialiste.

Car enfin comment croire au "socialisme" (revendiqué) de personnes qui règlent les conflits théoriques à coup de poings?

Sauf à faire précéder le mot "socialisme" du qualificatif "national" on finit par nager (si on y parvient) en pleine confusion idéologique. Enfin, quand on pense que l'auteur de ces menaces et de ces

coups assure des cours en faculté, et qu'on analyse la philosophie profondément humaniste et libératrice qu'avec ses moyens d'expression (limités, ô combien, mais néanmoins contondants) il exprime,

on ne peut que rester bouche bée et laisser les lecteurs conclure sur la pauvreté idéologique et morale dans laquelle marinent certains membres de l'Emsav -heureusement peu nombreux mais parfois forts en gueule...

E. AUDINET

UNIVERSITÉ

BREST - ROAZON (HAG AN NAONED ?) ...

Kusul Studierion ar Rann Geltieg
Skol-Veur Breizh-Isel
20, avenue le Gorgeu
29200 BREST

Kusul Studierion ar
Gevrem Geltieg
Skol-Veur Breizh-Uhel
6, avenue Gaston Berger
35043 ROAZON Cédex

En em vodet eo studierion war ar brezhoneg Skol-Veur Roazon II ha Skol-Veur Vrest e Gwengamp da Gala-Mae 1982. Komzet ez eus bet eus an oll gudennoù a zo en diw skol-veur. Pouezet ez eus bet war gudenn deskadurezh ar yezh e Skol-Veur Vrest ar bloaz-mañ. Aet eo ar gaoz iwe war al liamm a vefe daw kaoud etre an diw skol-veur a-benn ar bloaz a zeu. Ha dre ma vo sur a-walc'h un aotreegezh (lissañs) a-benn nebeud e Brest eo poent prientiñ an traoù. Adaleg bremañ e vo liammet studierion Vrest ha re Roazon hag e vo stourmet ewid kaoud ur c'hapES da heul an aotreegezh.

Diw skol-veur ewid ar memes stourm : heni ar brezhoneg !

Pedet oc'h da embann ar skrid-mañ mar plij, trugarez en a-raog.

AR BREZHONEG ER SKOL !

Er bloavezh 1981-1982 ez eus ewid ar wezh kentañ un aotreegezh war ar brezhoneg.

336 studier a zo enskriwet enni ha gant se eo aet ar Gevrenn Geltieg da vrassañ kevrenn Skol-Veur Roazon.

Siwazh e nac'h ataw ar Gouarnamant krouiñ postoù kelennerion.

Setu perag e c'houlennomp e vefe savet ur c'h-C.A.P.E.S. war ar brezhoneg, ewid ma vefe krouet ar postoù red ewid kelenn hon yezh er skolioù.

Ase ema an diskoulm nemetañ ewid kendalc'h ar yezh vrezhoneg.

Ase iwe ema hon dazont evel labourerion.

Setu perag e c'houlennomp diganeoc'h skoazellañ ac'hanomp en hon stourm a zeu da heul ur c'hantved a labour ewid difenn ar brezhoneg.

N'eo ket ur boked ros war vez ar brezhoneg a fell deomp !!!



LE BRETON A L'ECOLE !

Pour la première fois cette année 1981-1982 il existe une licence de breton.

336 étudiants y sont inscrits, ce qui fait de notre section la plus importante de l'Université de Rennes.

Malheureusement, le Gouvernement refuse de créer des postes d'enseignants de breton.

C'est pourquoi, nous réclamons la création d'un C.A.P.E.S. de breton, ceci afin que soient créés les postes d'enseignants nécessaires à l'enseignement de notre langue.

Là, réside l'unique solution permettant la survie du breton.

Là, aussi, réside notre avenir professionnel.

C'est pourquoi, nous vous demandons de soutenir la lutte que nous menons et qui est la continuation d'un travail séculaire pour la défense de la langue bretonne.

Nous ne voulons pas d'un bouquet de roses sur la tombe de la langue bretonne !!!

Comité des Etudiants de Celtique
Université de Haute-Bretagne

Skol-veur Breizh-Uhel
6, avenue Gaston Berger
35043 ROAZON Cédex

d'an 4 a vis Even 1982

KEMENADENN

Sevel a ra studierion Gevrenn Geltieg Skol-Veur Breizh-Uhel a-eneb d'an doare ma rankont tremen o arnodennoù er mare-mañ.

Daoust ma 'z eus bet krouet un Aotreegezh war ar brezhoneg he deus gwaet kalz berzh (ouzhpenn 300 studier enskriwet) ez eo trist gweled n'eo ket bet roet d'ar Gevrenn Geltieg c'hoazh an arc'hant red ewid ma vefe tu d'ober skol en un doare deread.

Anad eo dreist-holl er mare-mañ ma vez gwelet ur bern studierion e trespas ar Gevrenn hag o c'helennerion o lakaad anezho da dremen arnodennoù dre gomz adaleg 8 eur diouzh ar beure betek 9 eur 30 pe 10 eur diouzh an nos en ur chom a-sav ur pennadig amzer da greisteiz da lonkañ ur sandwich.

Gouenn a ra studierion ar Gevrenn Geltieg ma vo gwaet un dra bennag gant pennoù bras an deskadurezh ha dreist-holl krouiñ postoù kelennerion ouzhpenn er Gevrenn ewid ma c'hellfe an arnodennoù bezañ tremenet en un doare dereatoc'h ar bloaz a zeu hag ewid ma c'hellfemp krediñ en ur youl gwirion da ziorren ar c'helenn brezhoneg a-berzh ar gouarnamant.



Petra 'neus bet gwaet muioc'h a berzh 'wid ar bloaz : festoù-nos ar gevrenn geltieg petramant arnodennoù mis Even ? Ar foto-mañ a c'hallefe talvezoud koulz 'wid an eil re hag ewid ar re all, 'neus aon



BLOAEZH KENTAN AL LISSANS

EN SKOL-VEUR ROAZON



UV 02 19 0 Grammaire et Pédagogie
Juin 1982

" Comment expliqueriez-vous aux élèves
la différence formelle de :
"Ar vugale a gaw mad bara'mann"
"Ne gaw ket mad bara'mann ar vugale-se"
"Ar vugale-se ne gavont ket mad bara'mann"
"Kawoud a reont mad bara'mann, ar vugale-se

UV 02 08 0 KERNEWEG/Cornique
Mys Metheven 1982

"Respontit d'ar goulennoù ... :

7 - Esos ta ow mos dhe'n dewotty haneth ?"
(Mont a res d'an davarn fenos ?")

"Pezh a fôta dimp eo un dro-spered enta-
net med sioul, oberiantis fonnus med ren-
ket mad ..." MAO ZHE DUNG .(skolveurieg:
MAO TSE TOUNG - peurunvan : MAV ZHE DUNK)
diwar "Problemoù-ren ar bresel dispac'hel
e Bro-Sina" (dibab Oberoù -Rann 1)



KREISENN VAKANSOU BUGALE BREZHONEG

Ressevet hon-oa, un nebeud misioù zo, ul lizher digant Mikael MADEG, diwar-benn ar Kreiseñn Vakañsoù Bugale e Brezhoneg (K.V.B.B.), a vez asotet bep bloaz gant Ar Falz, Andreo KORNEG o vezañ en he fenn. Diskwezet hon-heus al lizher-mañ da A. KORNEG, hag e vo kavet e respont da heul pennad M. MADEG.

STAJOU BUGALE AR FALZ

Plijoud a rafe din lavared va soñj diwar-benn ur poent ressis eus oberezh Ar Falz, ha n'on ket re a-du gantañ. Bezañ ez eo ar c'hamp ewid bugale hag a vez gwraet bremañ zo un nebeudig bloavezhioù, warlerc'h bezañ bet gwraet da gentañ dindan paeronezh Brezhoneg Yezh Vew, ur strollad oan me sekretour anezañ d'ar poent-se.

Ar pezh ne gavan ket gwall vad n'eo ket tamm ebed e vefe eus ar c'hampoù-se, loc'het, lakaet war droad ha kasset en-dro gant va c'hamalad Andreo KORNEG. Med, da ma soñj, n'eo ket ewid bugale ha ne ouzont ket a vrezhoneg, pe nebeud-tre, eo a oa red. Ma vez sellet ouz ar stourm a glaskomp da ren da vad ewid hon yezh, e kav din-me e vefe bet kalz muioc'h a boues hag efedussoc'h, bezañ klasket lakaad da zont d'ar sort kampoù-se bugale a gaose brezhoneg mui pe vui, pe da viannañ a gompren anezañ mad-tre.

Anad eo n'eo ket tamm ebed ar memestra, hag ar bedagogiezh ne vefe ket heñvel. Med ober kampoù ewid tud na ouzont ket koulz lavared netra (hag en ur lenn ar pennadoù bruderezh ewid ar c'hamp eo aes awalc'h soñjal eo arabad d'ar vugale-se, a fed yezh !) a zegass da soñj din an oll stajoù a zo bet gwraet epad bloavezhioù gant an Emsav ewid tud, end-eeun, ha ne ouient netra pe dost. Kement-mañ pa ne vez gwraet koulz lavared netra da glask sikour ha broudañ ar milleroù a dud all, yaouank ha kozh, a ouie, hag a oar ataw brezhoneg mad, da gendec'hel da implijoud anezañ, d'en em voasañ da gaoseal anezañ gant tud yaouankoc'h ha dreist-oll ouz o bugale o unan diwezataoc'h.

Dija gant tud en oad, an oll anezo a volontez vad, ne vez ket kement-se en oll o tont a-benn. Met gant krennarded hag a vez, lod anezo, lakaet eno gant o c'herent ! Ha pa ne vez ket kendalc'het da zeskif dezo en o familh a-hed ar bloaz goudese...

Disfiziñs am-eus e vez dispignet kalz nerzh ewid nebeud a frwez, nemed ha dislavaret groñs e vefen (med souezhet bras e vefen).

Eveljust n'eo ket aes kennebeud, ha red 'vefe ober meur a gamp, herwez ar ranneyzh, ha diaes awalc'h e vefe tapoud krog ha lakaad da zont ar gennarded-se ez eus c'hoazh meur a gant anezo hag a gompren mad ar yezh.

Setu koulskoude, d'am soñj-me, ar pezh e vefe bet ranket ober pell zo hag an dra nemetañ a gont da ober da gentañ toud. Traoù all iwe goudese.

Med amañ hag adarre e ran ar goulenñ trist-mañ : da betra poaniañ kement da zeskif un nebeud frasenoù da gennardet a gendalc'ho unan diwar dri, pe war pe bemp ? Ha diouz an tu all, lezel da vont da fall an anoudegezh eus hon yezh a zo bew ataw. Rag krennardet a gompren mad brezhoneg eo kalz aessoc'h lakaad anezo d'e gaoseal ma teur a-benn da sevel war o zro an aergel'h plijadu rus e pep mod. Na n'eus neuse netra artifissiel e kaosefe ar vonitourien brezhoneg etreso pa vezont intentet.

Anfin, n'eo ket morse artifissiel da vrezhonegerien vad kaoseal brezhoneg etreso eveljust. Med anad eo en em droc'hont evel-se diouz ar gennarded ma ne gompren ar re-se nemed nebeudig-tre a draoù.

Amañ emeon o kennig traoù pa ne ran netra va unan. Bet 'meus gwraet avad

hag eh anavezan un tammig an doare. Hag estreged an heni a zo e kreis ar stourm a c'hell kaoud soñjoù, kredabl bras.

Mikael MADEG. Pask 82

Respont Andreo KORNEG

E mis Eost 1982 e vo digoret ewid ar 6^{ved} gwech ar greisenn vakañsoù diwezheg. Perag diwezheg ? Peogwir e vez degemeret enni bugale n'ouzont ket brezhoneg pe dister o anaoudegezh war ar yezh. En em c'houlenn a ra neuze Mikael MADEG perag n'eo ket bet digoret ur sort kreisenn kentoc'h d'ar vugale a oar brezhoneg. Aze ema an a-bouessañ toud, emezañ.

Med, ewid fetissaad ur sort menos, e ranker en em ober un nebeud goulennoù. Daoust hag-efiv e oa, betek-henn trawalc'h a vugale ? Ha bugale pe oad ? Daoust hag-efiv e oa tu, a-benn ar fin, sewel ur sort framm ?

Din da c'houzoud, n'eus ket bet, er bloawezhioù a-raog ur mor a dud o sewel o bugale e brezhoneg, un dornadig dister ne lâran ket. Bremañ, feiz, ez a an niver-se war vrasaad. Pelec'h e vez kavet ar vugale-se ? E **DIWAN** peurvuiañ. Hag ar re-se zo bugale dindan 6 vloaz. Ur greisenn-vamm eo, a rankfed ober ewite neuze !

Hel lavared a ran diouzhtu, n'en em santan na barreg na stummet a-walc'h ewid ober war-dro ur sort kreisenn ; ar pezh a ran-me eo kass endro ur greisenn ordin 6-12 vloaz. Ya, ase en em santan barrekoc'h.

Tu a vefe din neuze, sewel er mare-mañ ur greisenn ollvrezhoneg, digoret d'ar 6-12 vloaz ? Em-eus aon, n'em-bije ket un ugent bugel enni. Ha neuze, a vo respontet din ! Neuze, ez eus ur serten kementad arc'hant da gaout ewid kass ar maread en-dro (paeañ tud ar framm, an dud a servij, an dañvez pedagogel, ar boued, feurm ar skol, an dour, an tredan, ar gas, h.a.). Ha dindan 30 bugel ez eo stard-tre en em dennañ. Setu, pelec'h neuze, e vefe kavet arc'hant ewid stankañ an toull ? Tu a vefe da gaout ur merour burzhudus ! N'am-eus ket kavet betek-henn. Peotramant c'hoazh lakaad uhel pris ar maread ; da lâred eo, digorifi aneñ d'an dud n'int ket war an ezomm ? Bez' on a-eneb krenn d'an dra-se.

Ya, daw eo roñf tu da doud an dud da gass o bugale e sort vakañsoù. E daoù fesson ez eus tu neuze d'en em gemer. Da gentañ, lakaad d'ar maread ur pris o tereoud (1270 L / 24 dewezh - Eost 82). Ewid-se e ranker kaout ur strollad etre 40 ha 60 a vugale kar, pa vez isel awalc'h ar pris, ez eo dieet kaoud muioc'h a vugale. Da eil, e ranker kaout ur greisenn aotreet gant "la Jeunesse et les Sports". E-gis-se e c'hell ar gerent kaout un digoll gant ar sikourioù a-bep-sort : keñ ar stalioù, ar skolioù, ar madennoù-vakañsoù, madennoù ar J.P.A.(1)... An hanter eus ar framm a rank neuze bezañ pe stajiad, pe diplomat (gant ar B.A.F.A.(2)). Hag aze ez eus c'hoazh un afer all ! Ya, ewid kaout 4 montour diwar 8 o deus ar B.A.F.A. hag a oar brezhoneg war ar memes tro, e ranker klask mad, a c'hellan lâred deoc'h !

Ha pa lavar Mikael MADEG e vefe red ober meur a gamp herwez ar rannyezh, ne welan ket pelec'h ez afe da gerc'had e vonitourien ! Ya, tud eus ar ouenn-se a zo stard ken-kenañ da gavoud. N'eus ket c'hoazh, ewid ar poent-mañ, C.E.M.E.A.(3) breizheg ebed, lerc'h e vefe, e-gis ar c'hreisennoù galleg, un toullad mad a vonitourien o c'hortos kaout ur plass en ur greisenn bennag !

Ewid pezh a sell geriaoueg al lizher, em eus bet un tamm miser oc'h en em gavoud enni. Bañ (4), pa vez komzet eus "kampeù bugale", e c'heller komprenn "kreisennoù vakañsoù" (6-12 vloaz) ; pa vez komzet eus krennarded, e c'heller komprenn, kasi sur, bugale 13-18 vloaz, o flass o vezañ er "c'hampoù krennarded". A-benn ar fin, e welan e faotfe da Vikael MADEG e vefe gwraet war-dro kreisennoù-mamm, kreisennoù-vakañsoù ha kampeù krennarded. Pebezh ambition ! Tu e vefe, emezañ, da sewel kampeù krennarded dre ma z'eus c'hoazh meur a gant anehe. Diaes awalc'h eo d'ija, sewel ur greisennad diwezheg

50 bugel gant ar milieroù a Vretoned yaouank Breizh ha diavaes Breizh. Em-eus aon, e chomfe e fri war ar gloued gant an heni a glaskfe sewel ur c'hamp gant ar grennarded ral-se, a vrezhoneg c'hoazh ! Kar int a vefe libr, enic'hañ, meur a gant eus ar re-se, a zo c'hoazh e-barzh ar vro -ar pezh ha n'eo ket kalz a-benn ar fin- ne vefe ket moian da sewel hon afer !

En ur deurel kont war toud ar skolioù-se em eus soñjet e oa gwelloc'h c'hoazh sewel, ewid kregiñ, ur greisenn diwezheg, digoret d'ar 6-12 vloaz, bugale n'ouzont ket kalz a vrezhoneg ewid ar pep brassañ. Ober a ra ar re-se un tamm brezhoneg gant o skolaer epad ar bloaz-skol (1 eurwezh ar sizhun !); an aliessañ e c'hellont neuze adimplijoud an nebeud traoù a zo bet desket dehe. Kavoud a raont er greisenn-mañ darvezioù all estreged ar re a vez degasset er c'hreisennoù galleg : kanouennoù ha c'hoarioù brezhoneg, kontadennoù Breizh (Fañch an Uhel da skwer)... En ur vezañ bodet epad 4 sizhunvezh ez eus peurvuiañ ur spered troet war an traoù breizheg ganto, hag e santont ar spered-se iwe, gant an dud a ra war o zro. Ouzhpenn-se, ez eus un toullad anehe, o tond eus ar c'herioù, a c'hell disoloiñ hag an dud hag ar vro war ar maes, e-barzh un endro brezhoneg.

Evel-se, e tegass ar greisenn vakañsoù un tamm gounid dehe, a gav din. En tu all da se, e vez pep bloaz un darn eus an dud deuet, implijet er greisenn, tud dilabour war ar pemdez. Kavoud a ra grass ar re-se da gaout aze un tamm labour, a ra mil vad ha d'o spered ha d'o yalc'h.

Ne gav ket din, a-benn ar fin, e vez dispignet kalz nerzh ewid nebeud a frwezh. Talvoudus eo ar greisenn, zoken dindan ar stumm a zo hec'h heni bremañ. Gwelloc'h eo, a gav din, kavoud aneñ gant he zehoù fall eged nonpass kaout netra ebed ken.

Med marteze iwe eo deuet ar mare, ewid an da-zont, d'en em soñjal en ur greisenn newez ollvrezhoneg (6-12 vloaz ataw). Ya, betek-henn ne vije ket bet trawalc'h a vugale o c'houzoud brezhoneg ewid se, med, deuet eo bugale skolioù kentañ **DIWAN** en oad 8-9 vloaz bremañ... Gant ma vo kavet tud oc'h ober war dro an eil greisenn-se ! Aze e vo an dalc'h, em eus aon !

Andreo KORNEG

- (1) J.P.A. = Jeunesse au Plein Air ;
- (2) B.A.F.A. = Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ;
- (3) C.E.M.E.A. = Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active ;
- (4) Bañ = me 'bari.



SKOL AN EMSAV

"SELAOU, SELAOU !

Ur levr plijus en un brezhoneg bew aaset da implij bomdez. Da vezañ adembannet a-raog pell gant

SKOL AN EMSAV
8 ru Hoche
35000 ROAZON/RENNES



Mona Bouzec-Cassagnou
SKOL AN EMSAV

FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

SYNTHESE DES POSITIONS POUR UNE NOUVELLE PLATEFORME

Le Front Culturel Progressiste Breton demande la reconnaissance officielle par une loi du breton et du gallo comme langues et cultures des peuples de France ou langues et cultures nationales sur le territoire des cinq départements bretons au même titre que le français et la culture d'expression française. Cette reconnaissance, alliée à une politique volontariste de réhabilitation, devra tenir compte des réparations rendues justes et nécessaires par de trop longues années de mépris et de génocide culturel. Elle doit se traduire par la possibilité pour tous les Bretons de vivre enfin leur culture dans la dignité qui lui est due.

EN MATIERE D'EDUCATION :

Dans les cinq départements bretons, les élèves et les parents doivent avoir le choix entre un double accès à un bilinguisme à l'intérieur d'un service public unifié d'éducation.

1°) Une scolarisation en langue française où sera introduit progressivement, sauf pour ceux qui en exprimeraient le refus explicite, soit le breton soit le gallo selon le choix des intéressés :

Ecole pré-élémentaire :

Initiation des enfants à la langue "régionale" et à la culture populaire s'exprimant par elle, grâce à des chants, comptines, poèmes, récits, etc... Entraînement à la conversation courante dans la langue.

Ecole élémentaire :

Enseignement de l'Histoire de la civilisation et de la culture bretonnes. Enseignement du breton ou du gallo.

Secondaire : (*)

Cours facultatifs en 6^e et 5^e offerts aux élèves (et non réclamés par les élèves ou les parents) dans tous les établissements scolaires.

4^e et 5^e : que le breton ou le gallo puisse être choisi soit :

- à titre d'option obligatoire
- à titre d'option supplémentaire
- à titre de cours facultatifs

Second cycle : que le breton ou le gallo puisse être choisi :

- à titre de langue vivante 2
- à titre de langue vivante 3 (dans les séries A2)
- à titre facultatif

Supérieur :

création d'un cursus complet d'enseignement de la langue et civilisation bretonnes.

- DEUG, Licence, Maîtrise, 3^{ème} cycle.

(*) note : partie jugée trop technique.

Autre rédaction possible :

Secondaire :

De la 6^{ème} à la terminale, que le breton soit proposé partout au même titre que n'importe quelle langue "étrangère", en première, deuxième, troisième langue ou même facultative.

Le gallo sera proposé de la sixième à la terminale au sein d'une option "Civilisation Bretonne" pouvant inclure ou non la langue bretonne.

2°) Une scolarisation utilisant la langue bretonne comme langue d'enseignement par

- l'intégration des écoles DIWAN dans le service public d'éducation,

- le développement de l'enseignement en langue bretonne en maternelle et dans l'enseignement primaire. Enseignement en breton de la lecture, de l'écriture, du calcul et de l'ensemble des matières. Enseignement du français et adaptation des connaissances acquises à la langue française.

- Secondaire : possibilité offerte d'étudier toutes les matières en langue bretonne.

- Enseignement supérieur : possibilité d'enseignement en langue bretonne selon les matières, l'état d'avancement des études et des recherches en breton dans les divers domaines scientifiques et techniques.

FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Création d'un CAPES en langue bretonne avec monovalence, seule garantie de création de postes, de qualité et de suivi pédagogique (à titre transitoire, les licenciés de breton, dont les titulaires dans une autre matière doivent pouvoir être nommés sur des postes de breton en tant que titulaires).

- Introduction du breton comme valence de formation pour les PEGC (Professeur d'Enseignement Général de Collège) et cela pour tous les groupes de formation.

- Au niveau des autres CAPES : épreuves optionnelles de breton pouvant servir pour l'enseignement en breton.

- Dans les Ecoles Normales : formation des maîtres pour l'enseignement en breton et du breton ou du gallo.

- Stages de plus longue durée pour les enseignants du second degré (3 à 4 semaines comme dans le premier degré).

- Formation des enseignants à la pédagogie par rapport au milieu culturel, économique, géographique, historique local et breton.

EN MATIERE DE RADIO ET DE TELEVISION :

Création d'un service public régional de Radio-Télévision AUTONOME, PLURALISTE et DEMOCRATIQUE sur les cinq départements bretons (ou éventuellement deux services publics séparés, l'un en radio, l'autre en télévision).

Ce service public sera contrôlé par un COMITE REGIONAL représentant les instances régionales élues (1/3), les professionnels (1/3) et les associations extérieures d'auditeurs de téléspectateurs, culturelles et syndicales (1/3). Sa mission sera de définir les orientations générales, de bâtir le cahier des charges, d'étudier les demandes de dérogation, les recours, de choisir les responsables.

En matière de Radio :

Le service public régional de radio doit être apte à appréhender la dimension communautaire à l'échelle locale et de pays ainsi qu'à celle de l'ensemble économique, historique, social et culturel que constitue la Bretagne. Son ossature sera une radio à dimension régionale en liaison étroite avec des radios de pays. Elle devra donc avoir les structures ci-dessous :

- une structure régionale de langue française de large diffusion
- une structure régionale de langue bretonne de très large diffusion (penser aux Bretons émigrés)
- des radios de pays utilisant le français, le breton ou le gallo
- une radio itinérante pour des interventions ou besoins ponctuels
- un réseau d'échange entre les différentes structures.

Hors de leur temps d'émission, les radios de pays auront pour mission de relayer la radio régionale (français ou breton). Elles seront parties prenantes pour la réalisation de la radio régionale par le biais des duplex ou multiplex, permettant ainsi une réelle décentralisation de l'information et de la création.

Le service public régional devra pouvoir assurer de 17 à 18 heures de programmes continus d'information, de distraction et de création par jour en français et autant en langue bretonne. Dans un premier temps, en attendant la mise en place des structures de complément et la formation d'un personnel suffisant, le temps d'antenne devrait être équitablement partagé entre la langue française et la langue bretonne sur la radio régionale.

Les radios de pays de Haute-Bretagne seront plus spécialement chargées des émissions en gallo, relayées ou en collaboration occasionnelle avec la radio régionale.

La radio régionale sera également chargée d'émissions en langue étrangère pour les travailleurs immigrés.

En matière de Télévision :

La télévision régionale doit être une télévision d'information, de distraction et de création, tant en langue bretonne, qu'en français ou en gallo.

- 20 heures d'émission en français par semaine
- 20 heures en breton par semaine
- Emissions en gallo et sur la culture gallèse
- Emissions en langues des travailleurs immigrés.

La moitié des émissions dans chaque langue devra se situer à une heure de grande écoute.

Un plan de 5 ans permettra d'atteindre ces objectifs.

Dans l'immédiat :

Un journal télévisé en langue bretonne de même durée que le journal en français (20 à 30 mns) tous les jours.

Dans la journée : utilisation de la télévision pour la formation continue et des émissions destinées aux scolaires, aux étudiants, tant en breton qu'en français.

VIE PUBLIQUE

- Reconnaissance de la langue bretonne comme langue officielle en Bretagne (5 départements) au même titre que le français pour tous les actes de la vie publique et administrative.

- Mise en place progressive d'inscriptions et d'une signalisation bilingue.

- Redonner leurs formes bretonnes aux noms de lieux ou mise en place du nom breton dans les mêmes normes que le nom en français en cas de vocable double (nom français et nom breton).

- Formation du personnel d'administration en poste en Bretagne à la réalité historique, économique, sociale et culturelle bretonne, et en particulier à la langue bretonne.



pour l'enseignement du BRETON dans les écoles, les collèges, les lycées de Paris et de la région parisienne.

LE PREMIER CARREFOUR REGIONAL
POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON EN ILE DE FRANCE
A OBTENU UN FRANC SUCCES

Le samedi 20 Février 1982 s'est tenu au Lycée Voltaire à Paris, sous la présidence du proviseur GUILLOTIN, et avec la participation du représentant du Ministre de l'Education Nationale, chargé notamment des langues régionales, le premier carrefour régional pour l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes dans les écoles, collèges et lycées de Paris et de la Région Parisienne.

Organisé conjointement par l'Association des Parents d'Elèves Bretons (A.P.E.B.), l'Association des Elèves et Etudiants de Breton (A.E.E.B.), ainsi que le groupe des Enseignants de Breton de l'Ile de France, Cette rencontre a regroupé quelques 175 délégués et personnalités et manifesté le développement de l'intérêt incontestable pour l'enseignement du breton en région parisienne.

La richesse des débats, les questions d'actualités qui ont été discutées permettent de cerner la situation de ce problème et marque une étape incontestable du développement du breton en Ile de France.

LE REGROUPEMENT DES PARENTS BRETONS AU SEIN DE L'A.P.E.B.-R.P.

L'A.P.E.B. a été constituée en Décembre 1980 à l'initiative d'un petit groupe de parents d'élèves : MM. GUILLOUX, GOURVES, LE CORRE, BERNARD, PERROT, GALLIC, souhaitant que leurs enfants puissent bénéficier d'un enseignement du breton dans le cadre de la scolarité au collège ou au lycée. Cette jeune association a démontré sa vitalité et la volonté résolue des parents, d'être une force de pression et de proposition pour le développement du breton en Ile de France.

LE BUREAU DE L'A.P.E.B.

- Président : Yves GUILLOUX, économiste, Paris
- Vice Président : Henri BERNARD, plombier, Malakoff
- Secrétaire : Monique TOUPIN, artiste peintre, Paris
- Trésorier : Loïc LE CORRE, publicitaire, Paris
- Délégué pédagogique : Ronan TREMEL, professeur de breton, Colombes
- Responsable bulletin : Alain GOURVES, ingénieur, Paris
- Relations : Yvette PERROT, assistante médicale, Paris

A.P.E.B., 59 rue Fondary 75015 Paris
Téléphone : (1). 579.60.55.

Les responsables de l'A.P.E.B. ont rappelé les 4 principaux intérêts qu'ont les jeunes d'origine bretonne d'apprendre leur langue :

1. Avoir une activité d'éveil intéressante dans leur classe,
2. Choisir, s'ils le veulent, le breton en seconde langue vivante à partir de la troisième,
3. Option facultative du breton donnant des points supplémentaires au Bac et faciliter ainsi l'obtention d'une mention,
4. Enfin, un attachement familial et social accru pour le pays breton.

Les parents ont analysé les contraintes qui pèsent sur l'enseignement du breton et ont souligné que le point capital, c'est de permettre l'expression de la demande de la part des jeunes dans les lycées et collèges.

L'A.P.E.B. a décidé pour l'avenir, les orientations d'actions suivantes :

1. Développer l'effort d'information et de sensibilisation
2. Ouvrir deux points nouveaux d'enseignement à Paris et deux autres au minimum dans la périphérie
3. Ouvrir les colonnes du bulletin de l'A.P.E.B. à de nouvelles formes d'expression
4. Décentraliser le cours accéléré donné actuellement.

LES PREOCCUPATIONS DES ELEVES ET DES ETUDIANTS DE BRETON

Au mois d'Octobre 1981, devant le risque de remise en cause des heures d'enseignement du breton au Lycée Jean-Baptiste SAY, premier point d'ancrage de ces cours à Paris, les grands élèves et les étudiants se sont regroupés au sein d'une Association qui tenait également le 20 Février, son Assemblée Générale au Lycée Voltaire.

Cette Assemblée a mis en relief les points suivants :

- Nécessité de promouvoir l'enseignement du breton,
- Faire de l'A.E.E.B. un organe d'information et d'animation,
- Défendre les intérêts des élèves et des étudiants,
- Ouvrir de nouveaux points d'enseignement.
- Susciter une vie culturelle bretonne complémentaire de l'enseignement de la langue.

LE BUREAU DE L'A.E.E.B.

- Président : Bertrand LE SAGE
- Secrétaire : Sylvia COLLIOT
- Trésorier : Claude JARDIN
- Membres : Georges BISSONET
Marie Annick LE MARREC
Marc GUILLO

A.E.E.B., 27 rue Viala 75015 Paris
Téléphone : (1). 575.09.30.

LYCEES ET ENSEIGNANTS DE BRETON EN REGION PARISIENNE

L'après midi du 20 Février a permis également aux différents professeurs de breton de se regrouper autour de Ronan TREMEL et de définir leurs préoccupations et leurs méthodes de travail.

Ainsi sont dispensés des cours de breton :

1. Lycée J.B. SAY : 4 degrés d'enseignement, de la 6ème au Bac, 75 élèves. Enseignant : Ronan TREMEL.
2. Lycée VOLTAIRE : 1er degré, 35 élèves. Enseignant : R. TREMEL.
3. Université Paris VIII : 40 élèves. Enseignant : R. TREMEL.
4. Lycée FUSTEL de COULANGE à Massy Palaiseau : 1er degré, 30 élèves. Enseignant : Monsieur GUEGAN.
5. Lycée d'ENGHEN : 1er degré, 25 élèves. Enseignante : Mme LE DANTEC.
6. Lycée de VILLEMOMBLE en Seine et Marne. Enseignant : Mr DUPUIS.
7. Lycée d'ERMONT : 25 élèves.

Ce regroupement des professeurs a permis de dégager les conclusions pédagogiques propres aux différents degrés de l'enseignement tant dans les lycées, les collèges, qu'à l'université.

"NOUVEAUX ESPOIRS APRES DES DECADES DE GENOCIDE CULTUREL"

Dès l'introduction de ce 1er Carrefour Régional, Mr GUILLOTIN originaire de Mauron dans le Morbihan et Proviseur du Lycée VOLTAIRE, accueillait les congressistes et les personnalités parmi lesquelles on notait la présence de Monsieur BOULENC de la mission culturelle de l'Education Nationale, chargé notamment des langues régionales ; Monsieur Y. DUPRE et Mme, Président de la Fédération d'Associations Culturelles Bretonnes KENDALC'H PARIS ; Monsieur KERGOAT, membre du Conseil Départemental de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (F.C.P.E.) ; Monsieur COSQUER, Président de l'Association des Parents d'Elèves pour l'enseignement du breton à Rennes. Monsieur Bernard AODIC, Président de diverses associations culturelles bretonnes et membre des Congrès Interceltiques.

Le proviseur GUILLOTIN à cette occasion a prononcé une allocution qui devait donner le ton à ce premier carrefour. Fustigeant les erreurs passées et le mépris dans lequel ont été tenues les langues régionales -et notamment le breton- pendant des décades, le responsable du Lycée Voltaire a mis en relief les différents aspects du "génocide culturel" de la langue bretonne, puis souligné le renouveau qu'avec satisfaction il observe aujourd'hui.

POUR UN PLAN PLURIANNUEL DU DEVELOPPEMENT DU BRETON

Le coordonnateur des débats, Yves GUILLOUX, Président de l'A.P.E.B. devait ensuite passer la parole à Monsieur COSQUER de Rennes, qui devait exposer le "Plan de 5 ans" relatif à l'enseignement et à la diffusion de la langue bretonne, élaboré par l'Association dont il assure la Présidence.

Répondant à Mr COSQUER, le représentant du Ministre de l'Education déclara notamment que c'est à la Mission d'action culturelle attachée à ce ministre qu'il fallait s'adresser pour faire entendre toute action revendicative relative aux langues régionales.

Toutefois, Monsieur BOULENC tint à préciser qu'il n'était pas pour l'instant question d'introduire un enseignement ou épreuves obligatoires d'une langue régionale quelle qu'elle soit.

Le choix est donc laissé à l'initiative des parents et enfants, il rappelle que l'on est déjà passé de l'enseignement facultatif à l'enseignement optionnel.

LES 6 ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Après divers échanges, une intervention assez vive du représentant de l'Association des Etudiants de la Section Celtique de l'Université de Haute Bretagne, reprochait au représentant de l'Etat de ne pas se donner les moyens d'une politique culturelle bretonne.

Il revenait alors au professeur Ronan TREMEL de dégager la synthèse d'orientation de ce colloque.

Les 6 points clés d'actions dégagées par Ronan TREMEL et adoptés par les 3 Associations de Parents d'Elèves et des Enseignants représentent le "programme commun minimal" pour 1982-1983 :

1. Réalisation d'une enquête dans les lycées et collèges des trois académies afin de recenser les demandes d'apprentissage du breton,
2. Réalisation d'une enquête complémentaire visant les enseignants du secondaire déjà bretonnants pour une formation pédagogique du breton,
3. Recrutement de nouveaux enseignants formés à Paris ou en Bretagne,

4. Ouverture à Paris de deux cours nouveaux, dans les secteurs Nord et Sud, ainsi que de deux autres minimum en banlieue,
5. Création à terme, dans l'enseignement supérieur, d'une licence de breton et dans un premier temps celle d'un diplôme d'études bretonnes à Paris VIII St Denis,
6. Constitution d'une Commission Langue Bretonne ou Langues Vivantes de France auprès du Ministère de l'Education, en liaison avec les associations représentées.

**CLOTURE DU CARREFOUR PAR
LE REPRESENTANT DU MINISTERE**

Monsieur BOULENC tirant enseignement de ce premier carrefour pour l'Enseignement du Breton en Ile de France, a souligné l'esprit de concertation dans lequel le Ministère entend aborder l'action en faveur des langues et cultures régionales.

Constatant les demandes nombreuses en ce domaine, le représentant du Ministre a tenu à souligner ce qui pouvait être fait pour répondre à ces demandes et espère qu'un tel système de concertation permettra de mettre en place une réelle politique du Ministère de l'Education Nationale qui pourrait être appliquée dès la rentrée 1982.

Le proviseur GUILLOTIN remerciait ensuite chaleureusement tous les participants à ce congrès et les invitait aux festivités qui devaient se poursuivre dans le réfectoire du lycée.

CUNTelles KELTEK

1982

LE CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL qui s'est tenu à Penzance (Cornouailles) du lundi 12 au samedi 17 Avril 1982 semble devoir amorcer un changement radical car certaines branches nationales sont déjà sur le point de craquer vu l'âge canonique des responsables et représentants ; ceci concerne en premier lieu l'Ecosse et dans une moindre mesure l'île de MAN. Dans d'autres nations comme en Irlande ou au Pays de Galles, les forces vives semblent se désintéresser totalement de telles organisations d'où elles se sentent plus ou moins rejetées.

Il n'y a guère, semble-t-il, qu'en Bretagne et en Cornouailles que la mutation, en ce qui concerne le renouveau des cadres, soit d'ores et déjà amorcée. La branche cornique, organisatrice du Congrès cette année a démontré qu'elle était bien vivante. Une cinquantaine de personnes parlent couramment le cornique et des centaines l'apprennent. Les "Ceilidh" nous ont montré un aperçu de la diversité des danses corniques et surtout révélé le groupe de jeunes musiciens BUCCA.

Le Congrès Celtique International se trouve donc à la croisée des chemins : soit écouter les voix venues l'an passé de Bretagne à Lannion et cette année de Cornouailles à Penzance et faire la place aux jeunes générations, soit continuer jusqu'à disparition avec des membres déjà très âgés mais se sentant peut-être irremplaçables. Ce Congrès Celtique International forme aujourd'hui, il faut le dire, une sorte de caste d'initiés qui ne font pas grand chose pour faciliter la participation des différents courants de pensée.

Il serait souhaitable que, dans un immense coup de balai, le Congrès Celtique International soit ouvert certes aux jeunes générations mais aussi aux différents militants des mouvements culturels des différentes nations. Il serait ainsi possible de faire un travail efficace en commun, surtout en ce qui concerne les contacts et les échanges d'idées et d'expériences.

Le thème de cette année : "Grandir dans le monde celtique" pouvait s'y prêter. Au programme, différents discours sur l'éducation des jeunes enfants, les publications, le bilinguisme dans les écoles maternelles, l'utilisation des médias pour les enfants. Ces discours, généralement en anglais, étaient souvent très formels et incitaient plutôt au sommeil et à la passivité, le tout se passant dans une atmosphère de courtoisie très britannique. Nous aurions fort bien pu nous passer de ces discours, mais peut-être les utiliser comme documents de départ d'une discussion plus ouverte, plus active et surtout plus concrète en petits groupes de travail -comme cela fut, par moments, le cas- avec les différents délégués de DIWAN, DALLETH (Cornouailles) et YSGOLION MEITHRIN (Pays de Galles).

D'autres thèmes comme les technologies alternatives et les coopératives en Bretagne furent également abordés, mais il serait préférable, semble-t-il, de spécialiser les congrès sur un sujet précis en y invitant toutes les personnes susceptibles d'y être intéressées.

Nous attendons donc du Congrès Celtique International une spécialisation plus importante qui favoriserait un travail plus concret ainsi qu'une ouverture plus large aux jeunes générations et aux différents mouvements culturels.

Yann Ber KEMENER

Cuntelles Heltek
Celtic Congress

troyl
(CEILIDH)

8:30 Thurs 15 April
St John's Hall Penzance



£1.00



COMMUNIQUÉS

On trouvera ci-après 3 communiqués qui nous ont été transmis par Emgleo Breiz. Les opinions exprimées dans ces textes n'engagent évidemment pas AR FALZ qui n'appartient plus, depuis quelques années déjà, à Emgleo Breiz. Il nous a semblé intéressant de publier ces documents, vu les éléments d'information qu'ils peuvent apporter.



UNE CHARTE COMMUNAUTAIRE DES MINORITÉS EUROPEENNES

Le Conseil de "Défense et Promotion des Langues de France", qui vient de tenir session le 30 Janvier, a eu connaissance par son représentant auprès du Parlement Européen de la "Charte Communautaire des langues et cultures régionales et des droits des minorités ethniques" adoptée, voici quelques semaines par l'Assemblée de Strasbourg.

A l'origine de cette Charte, on trouve trois résolutions, déposées dès 1979 par autant de groupes de députés de tendances diverses. La synthèse de ces textes avait été confiée au député italien Gaetano Arfé, lui-même co-signataire de l'une des propositions avec des membres du groupe socialiste et appartenant, -le fait vaut d'être noté-, aux neuf Etats alors représentés au Parlement Européen.

Une fois étudié les divers aspects juridiques des problèmes abordés et vérifié la conformité du projet avec l'esprit et les prescriptions des multiples conventions, déclarations et pactes signés au plan international par les Etats membres de la Communauté, c'est-à-dire après deux années d'un examen minutieux, on a abouti au vote d'un ensemble cohérent des droits à reconnaître aux minorités linguistiques et culturelles des pays européens.

Les "attendus" de ce texte exemplaire évoquent notamment le "phénomène de renaissance des langues et cultures régionales", considéré comme "signe de vitalité" et "source d'enrichissement" de la civilisation européenne. Et c'est bien là un argument depuis longtemps avancé en ce qui concerne nos régions de France possédant une langue distincte et une forte personnalité : pour ces régions, le renouveau de nos jours observé de leur langue et de leur culture constitue un facteur reconnu de dynamisme et de progrès.

Dans ses conclusions, cette Charte du Parlement Européen, s'adressant aux gouvernements nationaux et aux pouvoirs régionaux et locaux, les invite à mettre en oeuvre un ensemble de mesures générales destinées à promouvoir les langues et cultures dites "minoritaires" existant sur les territoires dont ils ont la charge. Et cela dans des domaines très divers : dans l'enseignement, -de l'école maternelle à l'Université-, à la radio, à la télévision et dans les manifestations culturelles, de même que dans les multiples secteurs de la vie publique et des rapports sociaux, en particulier (cela est précisé) dans les rapports avec les autorités publiques et devant les organes judiciaires. On doit aussi souligner que la Charte recommande de "favoriser la plus large corrélation possible entre régions culturelles et structures géographiques des pouvoirs locaux", donc entre régions historiques et culturelles et régions administratives.

Dans le domaine de l'Education, la Charte invite la Commission Européenne de Bruxelles à prévoir, avec des "projets-pilotes d'enseignement multilingue", une contribution au financement de réalisations concrètes destinées à "soutenir les cultures régionales et populaires", par exemple dans le domaine de l'information pour des actions "visant à engendrer une politique culturelle européenne". Enfin, la Charte recommande "que le Fonds Régional contribue au financement de projets économiques régionaux, l'identité culturelle d'une région ne pouvant exister que si la population peut vivre et travailler au pays".

On s'en doute, c'est sur bien des points de ce texte qu'on attendra, en France, la mise en application des recommandations du Parlement Européen.

"DEFENSE ET PROMOTION DES LANGUES DE FRANCE"

(Président : A. Kéravel, Bretagne ; -Secrétaire général : J. Dorandeu, Catalogne-Nord-, 42 rue de la Procession 75015 Paris.)

UN COLLOQUE AU PARLEMENT EUROPEEN SUR LES DROITS DES MINORITES CULTURELLES REGIONALES

Une dizaine de responsables de Mouvements culturels régionaux de France ont participé, les 7 et 8 Mai, au Colloque organisé à Bruxelles par le Groupe Socialiste au Parlement Européen sur les situations et les problèmes des communautés régionales linguistiques et ethniques dites "minoritaires" dans la C.E. Etaient également présents, avec des députés européens et leurs experts aux plans juridiques et culturels, des représentants de nombreuses communautés linguistiques de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, etc...

Il s'agissait d'examiner les suites concrètes à donner à la Charte Communautaire des langues et cultures régionales et des Droits des minorités ethniques, Charte qui a été adoptée en Octobre dernier par le Parlement Européen à la suite de plusieurs propositions rapportées par le député socialiste d'Italie, Gaetano Arfé.

Les interventions très fournies entendues au cours du Colloque ont apporté une série considérable d'informations et de propositions en vue de mettre en application les recommandations inscrites dans cette Charte et relatives à l'accès des langues régionales dans l'enseignement, à la radio et à la télévision, et dans la vie publique et officielle.

Le cas de la France a été présenté à plusieurs reprises par les personnalités venues d'Occitanie, du Pays Basque, de Bretagne, d'Alsace, de Catalogne-Nord et de Corse, ainsi qu'au nom de la Flandre française. Jusqu'il y a maintenant un an, on était en présence d'une politique d'étouffement des langues et cultures de France qui sont distinctes de la langue et de la culture officielles uniques.

Depuis 1981, les choses sont en train de changer, ou plutôt le changement a été promis dans la politique linguistique et culturelle française par le Président Mitterrand et par le Parti Socialiste ainsi que par les autres formations politiques de la nouvelle majorité gouvernementale. Ce changement est maintenant non seulement annoncé, mais se trouve en préparation effective, du moins dans les domaines de la Culture et de l'Education Nationale (Rapport Giordan, pour la Culture ; déclarations de Mr Savary et concertation avec les Syndicats, Fédérations de Parents et Mouvements culturels, pour ce qui est de l'Enseignement). On attend cependant, en marquant une certaine impatience et quelques appréhensions, que les mesures annoncées soient enfin publiées.

Pour conclure, on doit retenir que ce Colloque Socialiste et Européen de Bruxelles contribuera certainement à hâter une reconnaissance très officielle des droits des langues et cultures de France, à traduire concrètement et dans l'immédiat une série de mesures qui commenceront à mettre notre pays sensiblement au même niveau, dans ces domaines, que la plupart des autres Etats de la Communauté européenne et des pays démocratiques à travers le monde.

"DEFENSE ET PROMOTION DES LANGUES DE FRANCE"

Un Brestoïsi oublié : Emile Masson

Né à Brest-Recouvrance le 18 Juillet 1869, mort à Paris le 8 Février 1923, Emile Masson fit ses études au Lycée de Brest, obtint à Rennes ses licences d'anglais et de philosophie, puis enseigna l'anglais à partir de 1904 au Lycée de Pontivy où il termina sa carrière. Spécialiste des Lettres anglaises et américaines contemporaines, il contribua à faire connaître Carlyle et Ruskin. Il collabora à de nombreuses revues, du respectable *Mercure de France* à des publications anarchistes. Mais c'est dans le domaine breton que son action présente le plus d'intérêt ; il milita pour la reconnaissance du fait culturel breton, dans ce but il fonda en 1913 la revue BRUG, et publia, sous divers pseudonymes, BRENN le plus souvent, de nombreux articles dans des revues bretonnes. Sa mort prématurée priva les Lettres françaises et bretonnes d'un esprit ouvert à la culture universelle et attaché à la culture celtique. Il publia plusieurs ouvrages, en particulier : Yves Madec, en 1903, Les Rebelles, contes bretons, en 1909, l'Utopie des Iles Bienheureuses en 1921.

Bien que l'ouvrage de J.Y. Guiomar : Emile Masson : les Bretons et le Socialisme (Maspéro, Paris 1972 et 1975) présente des textes de Masson, militant socialiste et breton, avec une importante étude, notre compatriote reste injustement méconnu.

Pour faire connaître Emile Masson et son oeuvre le Centre de Recherche Bretonne et Celtique de l'Université de Brest souhaite réunir des textes inédits ou peu connus, des correspondances, et d'autres documents, se rapportant directement ou indirectement à Emile Masson, sa vie, ses amis, son temps et son oeuvre ; en vue d'une exposition qui serait présentée à Brest en Février 1983, et également en vue de la publication éventuelle des écrits inédits de Masson.

S'adresser à Mr GURY, C.R.B.C. - B.P. 860 - 29279 BREST Cédex.

LANGUES ET CULTURES REGIONALES DE FRANCE : VERS UNE POLITIQUE NOUVELLE ?

Le Rapport Giordan. - La "Documentation Française" vient de publier le rapport rédigé à la demande de Mr Jack Lang, Ministre de la Culture, par Henri Giordan, maître de recherches au C.N.R.S., sur les cultures régionales et minoritaires de France et intitulé : "Démocratie culturelle et Droit à la Différence". Cet ouvrage est le fruit d'un grand nombre d'enquêtes et de consultations opérées tout au long de l'été et de l'automne derniers, en Bretagne, dans les différentes régions de la vaste Occitanie, en Alsace, en Catalogne et au Pays Basque-Nord, en Corse, en Flandre, etc...

Ces enquêtes ont conduit H. Giordan à proposer au Ministre de la Culture de prendre en compte les différences linguistiques et culturelles dont la France est riche et que la Régionalisation maintenant mise en route se doit d'intégrer. Le rapport demande, avec la pleine reconnaissance d'une variété culturelle en réalité sans égale dans l'Europe de l'Ouest, l'instauration d'une politique nouvelle visant à soutenir l'expression régionale dans tous les domaines. H. Giordan avance un ensemble de propositions concrètes commençant par une série de rencontres, type "Etats Généraux", sur les problèmes des cultures dites "régionales" et "minoritaires" dans notre pays. On aura l'occasion de revenir sur les développements qui en découleront et qui se situent dans la ligne maintes fois définie par le Président Mitterrand.

Le futur Statut de la Communication audio-visuelle. - La loi réformant l'organisation de la radio et de la télévision a été votée en première lecture par l'Assemblée Nationale. Sans préjuger des modifications qu'y apporteront les Sénateurs et ce qui pourrait en être retenu par les Députés lors de la seconde discussion du texte, on peut cependant prévoir que celui-ci ne se verra pas bouleversé dans ses grandes lignes. Concernant les Régions et le plein accès, depuis si longtemps réclamés, des langues de France dans les programmes, on peut certes noter que la promotion de ces langues figure dans les objectifs généraux de la communication audio-visuelle, selon le premier texte voté, tant au plan national que, bien entendu, pour ce qui est des Sociétés Régionales de Radio et de Télévision. Mais les motifs d'inquiétude que nous avons exprimés, voici quelques mois, n'ont pas pour autant disparu, notamment touchant l'implantation et la mission des stations départementales de Radio-France et aussi les moyens dont disposeront les Sociétés Régionales (dont, au surplus, les circonscriptions ne coïncideront pas, selon qu'il s'agira de Radio ou de Télé!). Nous craignons, par exemple, que la partie la plus importante des ressources nécessaires ne soit laissée à la charge des Régions et non point prélevée sur la redevance annuelle, dont le produit profiterait essentiellement aux émissions nationales...

Le Colloque de Bruxelles. - Un très important et intéressant colloque a été organisé sur les langues et cultures régionales au siège des Commissions du Parlement Européen par le Groupe Socialiste dans cette Assemblée. Il s'agissait pour les parlementaires de ce groupe d'examiner, en présence de délégués des diverses "minorités" culturelles existant dans les Etats de la Communauté européenne, les suites concrètes à attendre de la Charte des Droits des Minorités votée en Octobre dernier par l'Assemblée de Strasbourg. Les délégués des principales fédérations d'action culturelle régionale de France n'ont pas manqué de souligner le décalage considérable toujours existant entre, d'une part, la politique culturelle qui a été jusqu'ici celle des gouvernements français et, d'autre part, les prescriptions inscrites dans les actes internationaux ainsi que les pratiques des Etats démocratiques. Toutefois, ils ont dit attendre avec confiance, mais non pas sans impatience, que les réformes promises par le Président de la République et notamment les mesures annoncées, en matière d'enseignement, par Alain Savary, soient très prochainement connues et dotées des crédits permettant de les mettre en application dès 1982-1983.



KUZUL ETREROADEL EVIT KENDALC'H AR BREZHONEG
International Committee for the Defense of the Breton Language

United States Corporation

le 9 Avril 1982

Président François Mitterrand
palais de l'Elysée
55-57, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris France

Monsieur le Président,

Au nom de la Section Américaine du Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne (Kuzul Etrevroadel Evit Kendalc'h ar Brezhoneg), j'ai l'honneur de vous adresser l'expression de notre reconnaissance pour les sentiments favorables que vous avez exprimés à l'égard des langues et cultures nationales et régionales à l'intérieur de l'Etat français.

Membres d'une organisation créée aux Etats-Unis en Octobre 1981 pour soutenir les Bretons qui veulent parler leur langue maternelle, nous trouvons encourageantes les déclarations du Ministre de la Culture et de l'Education Nationale, ainsi que les vôtres. Nous nous inquiétons néanmoins de voir que ces paroles n'ont pas été suivies d'actions en faveur de la langue bretonne. Nous tenons à exprimer notre attente et notre grand espoir que des actions concrètes de la part du gouvernement français assureront l'avenir de la langue bretonne.

Vous avez déjà reçu des demandes persistantes des Bretons eux-mêmes au sujet des décisions requises. Nous soutenons les Bretons dans leurs demandes que soient créés en Bretagne les instruments indispensables à la sauvegarde de la langue bretonne. Pourquoi, par exemple, ne pas accorder une augmentation significative des programmes en breton à la radio et à la télévision, et ce, dès maintenant ? Parce que l'avenir d'une langue dépend des enfants, nous sommes aussi d'accord avec les Bretons dans leurs demandes que le breton figure au programme des écoles de Bretagne, à tous les niveaux, de la maternelle jusqu'à l'université. Nous souhaitons également que le gouvernement français fasse tous les efforts nécessaires pour financer les écoles DIWAN ou pour les intégrer à l'enseignement public. Ceux d'entre nous qui ont séjourné en Bretagne peuvent témoigner des efforts sérieux de la part des parents et des enseignants pour assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles DIWAN. Tout en nous réjouissant de l'autorisation habilitant l'Université de Haute-Bretagne à délivrer les diplômes de licence et de maîtrise de breton, nous déplorons l'absence d'efforts pour créer les postes d'enseignement correspondant aux effectifs inscrits. Quand les enfants de la Bretagne auront-ils le droit et la possibilité d'apprendre leur langue dans les écoles de Bretagne ?

A en juger par les déclarations du nouveau gouvernement français, nous devons estimer que vous pensez aussi qu'une réponse aux pétitions que les Bretons présentent depuis des années n'a que trop tardé.

Les projets de loi débattus et votés au sein du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe, tout comme notre propre activité en tant que section d'une organisation internationale fondée et animée par des personnes qui, en grande majorité, ne sont

pas bretonnes, ont démontré que l'intérêt pour l'avenir de la langue bretonne et des autres langues nationales et régionales de l'Europe n'est pas limité aux "fanatiques" bretons.

Nous exprimons l'espoir que vous voudrez bien accorder une sérieuse considération à nos réflexions au sujet du rôle que doit assumer le gouvernement français dans la sauvegarde de la langue bretonne. Notre intention n'est pas de critiquer, mais d'inciter à l'action nécessaire pour appuyer vos sentiments si positifs à l'égard d'un héritage linguistique qui appartient à toute la France.

Nous voulons espérer que l'expression de notre intérêt pour l'avenir de la langue bretonne encouragera une action favorable à cette langue, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Gant hor gwellañ gourc'hemennoù,
Robin Brendan Mackey, President
U.S. Corporation of the
International Committee for the
Defense of the Breton Language
P.O. Box 341
Vaughn, Washington
U.S.A. 98394

KUZUL ETREROADEL EVIT KENDALC'H
AR BREZHONEG
International Committee for
the Defense of the Breton Language



Morlaix, le 12 Juin 1982

MANIFESTATION POUR D I W A N :
SOUTIEN d'AR FALZ

Le 19 Juin 1982, à KEMPER, DIWAN organise une manifestation pour que ses écoles soient prises en charge par le Service Public d'Education.

- Le mouvement AR FALZ (Bretagne, Socialisme, Laïcité) constate :
- qu'aucune amélioration sensible n'a été apportée dans l'enseignement du breton et de la culture bretonne ;
 - que le projet de loi Le Penec est demeuré lettre morte ;
 - que les pires incertitudes continuent à peser sur l'avenir de notre langue et notre culture ;
 - que DIWAN, créée à cause des carences de l'Education Nationale, demande à être intégrée dans le Service Public d'Education, rénové.

En conséquence, AR FALZ apporte son appui à cette demande d'intégration ; il est toutefois évident pour AR FALZ que les maîtres qui enseigneront dans ces écoles devront bénéficier d'une même formation en Ecole Normale, du même niveau et des mêmes qualifications que leurs collègues.

AR FALZ appelle donc ses adhérents et sympathisants à venir manifester à KEMPER le 19 Juin.

COURRIER

Nous avons reçu la lettre suivante de Mademoiselle Françoise LERAY de St-Brieuc :

Si je demande à tous les journaux de Bretagne de m'accorder une petite place dans leurs colonnes pour mon article, ce n'est pas mégalomanie de ma part, mais parce que bien que mon aventure soit limitée à Saint-Brieuc, les radios-libres émergent dans tous les coins de notre région et que malheureusement, certaines ont une forte tendance à prendre l'auditeur pour un benêt auquel on peut tout faire avaler sans effort et dont on peut se moquer pourvu qu'à la longue, cela rapporte des sous.

Pendant deux mois j'ai travaillé bénévolement sur une de ces radios-libres. J'y croyais très fort et je croyais également que la volonté la plus chère des directeurs et des "sponsors" de cette radio était d'occuper un créneau inemployé par les médias et de faire des émissions en rapport avec les auditeurs et leurs goûts. C'était effectivement le souhait de l'équipe animatrice et technicienne mais le dernier souci de l'équipe directrice. Il est vrai que l'un d'eux avait déjà sévi du côté de Morlaix et que la "grosse tête" est une maladie qui s'attrape très vite.

Faire de la radio, c'était passionnant. L'ambiance était excellente et l'opinion publique tout à fait favorable à notre implantation et à nos émissions. Chacun mettait le meilleur de lui-même dans ce qu'il faisait et cette période idyllique aurait pu durer encore longtemps malgré le manque de matériel, de disque notamment et le manque d'informations sur nos programmes, si l'équipe directrice avait vraiment eu dans l'idée de faire de la radio et non pas de spéculer sur la rentabilité de ses investissements.

Je suis entrée dans cette radio tout au début de 1982 et pendant environ deux mois j'ai été chargée de la production et de l'animation d'une heure de musiques celtiques le samedi matin. En Bretagne, pays celtique par excellence, quoi de plus normal pour une radio-libre que de passer ce genre de musique. D'autant plus que les amateurs de musique folk ne sont pas particulièrement gâtés par les radios nationales. Seule Radio-Armorique en diffuse régulièrement parce qu'il semble évident à une radio régionale de se plier au style du pays. Malheureusement, c'est une évidence qui n'apparaissait pas à cette radio locale. Cela n'impliquait pas, bien sûr, de refuser les ondes aux musiques rock, reggae, new-waves, ou autres sous prétexte qu'elles n'avaient pas la couleur "locale", mais il est tellement facile de les écouter sur n'importe quel poste et dans une qualité meilleure qu'il était vraiment gratuit de s'acharner sur une malheureuse petite heure de folk celtique hebdomadaire.

Hélas ! la honte d'être breton et la haine de ce que cela représente existe. Il est facile d'accuser le reste de la FRANCE de racisme anti-breton mais, il faut être réaliste et se rendre compte que bien souvent les pires sont eux-mêmes Bretons d'origine. Ils font alors plus de mal à la culture, à la tradition et à la musique bretonnes que toutes les mesures restrictives prises à Paris.

C'était le cas du directeur de la radio qui alliait à la fois une haine du "Breizh" ou "Breizou", avec tout ce qu'il peut y avoir de plus péjoratif dans le ton, et une incompétence totale dans les quelques domaines indispensables pour rendre une radio intéressante et sympathique. Il faut dire que les ambitions de ce Monsieur étaient de ne se servir du titre de radio-libre à les. En termes clairs, cela s'appelle de l'utopie, mais dès lors on comprend "breizou", et cela malgré une très nombreuse demande de la part des auditeurs, il ait saisi l'occasion. Cette mesure ne s'appliquait pas exclusivement à la

musique celtique traditionnelle, mais également à des chanteurs modernes... mais Bretons, tels que BUDET, BESSON, MARIPOLE, etc. Eux aussi étaient marqués du sceau d'infamie "breizou". Textuellement il préférait "passer Michel SARDOU qu'Alan STIVELL".

Evidemment, cela représentant pour moi toute une partie de mon univers, il devenait absurde et inutile de pousser plus loin notre collaboration. C'est donc en connaissance de cause que le dernier samedi j'ai pris le micro, d'abord pour signaler la fin de l'émission et partager ma déception avec les auditeurs. C'était aussi un cri d'alarme vers tous ceux qui écoutent les radios-libres et s'imaginent qu'elles le sont vraiment et qu'aucun intérêt ni politique ni financier ne leur permet d'exister. Toutes ne sont peut-être pas ainsi mais dans ce cas il faut souhaiter que la publicité leur reste interdite et qu'elles ne deviennent pas le jouet d'intérêts politiques semi-déguisés.

Je n'écris pas dans un esprit de vengeance. Pour moi, R.T.A., c'est déjà du passé et toute expérience est enrichissante même si elle laisse parfois quelques "bleus".

LETTRE de :

FRONT CULTUREL

Yves DOLLO
Député des Côtes-du-Nord

et

Bernard POIGNANT
Député du Finistère

à : Monsieur Tangi LOUARN
Skol an Emsav
16, rue Paul Borossi
29000 QUIMPER

Cher camarade,

A la suite de notre rencontre à Saint-Brieuc le 9 Janvier dernier, Yves DOLLO et moi-même avons rendu-compte de notre échange aux autres parlementaires socialistes de Bretagne.

Nous avons à cet effet rencontré le Recteur de l'Académie de Rennes à qui nous avons fait part des préoccupations exprimées en ce qui concerne l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, notamment pour l'ouverture de postes. En ce qui concerne l'enquête effectuée auprès des établissements scolaires, les documents ont été transmis aux syndicats enseignants et aux sections de parents d'élèves. De leur côté les chefs d'établissements doivent les présenter à une réunion de leurs Conseils. De cette façon, toutes garanties sont mises pour éviter des blocages.

Nous nous sommes également inquiétés des projets concernant la réorganisation des services audio-visuels. Le projet devrait être déposé devant le Parlement à la session prochaine pour une mise en place en 1983. Des structures régionales seront alors mises en place.

Enfin toutes assurances nous ont été données sur le maintien à son niveau dans le cadre de la loi et du cahier des charges actuels des émissions en langue bretonne existantes.

Nous restons attentifs au suivi de ces dossiers et vous prions d'être assuré de nos meilleurs sentiments.

Bernard POIGNANT

LETTRE DU 15 JANVIER 1982

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à :
Monsieur Bernard POIGNANT
Député du Finistère
Conseiller Régional de Bretagne
Assemblée Nationale
75355 Paris Cédex 07

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu la lettre par laquelle vous attirez mon attention sur l'enseignement du breton.

Comme vous l'avez vous-même souligné, les premières créations de postes de cette année sont venues montrer la volonté du Ministère de l'Education Nationale d'engager sans retard une politique nouvelle en matière de cultures et de langues régionales.

Une concertation approfondie avec les différents partenaires soucieux de faire vivre les cultures et langues de notre pays est, en effet, conduite à l'heure actuelle dans les différentes académies et au plan national.

Ce n'est qu'à son issue que seront annoncées un ensemble de mesures applicables dès la rentrée 1982-1983. Il m'est donc difficile de vous préciser, dès à présent, le nombre de postes d'enseignants ou de conseillers pédagogiques qui seront créés pour répondre véritablement aux besoins que cette concertation aura permis de faire apparaître, ainsi que les mesures qui pourront être prises en matière de formation des maîtres. Je tiens cependant à vous assurer de l'importance que j'attache à ce problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Alain SAVARY

LETTRE DU 17 AVRIL 1982

Yves DOLLO
Député des Côtes-du-Nord
Conseiller Régional
Maire-Adjoint de St-Brieuc

à :
Monsieur Tangi LOUARN
FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON
16, straed Paul Borossi
29000 QUIMPER

Monsieur le Secrétaire et Cher camarade,

Je vous remercie de m'avoir envoyé les copies des lettres que vous avez adressées aux plus hautes autorités de l'Etat.

Vous connaissez ma détermination en matière de développement des langues et cultures régionales.

Je crois néanmoins que trop de précipitation nuirait à la réalisation du grand projet que nous avons et qui, selon moi, s'inscrit dans le cadre de la décentralisation.

42 Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire et Cher camarade, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Y. DOLLO

S.A.V.T.

SINDACATO AUTONOMO VALDOSTANO "TRAVAILLEURS,"

AOSTE - PIAZZA I. MANZETTI - TEL. 44.396



SYNDICAT AUTONOME VALDOTAIN DES TRAVAILLEURS

VAL D'AOSTE

Les participants à l'Assemblée des Organisations Syndicales des Communautés Ethniques et Nationales, convoquée par le S.A.V.T. les jours 1, 2 et 3 Mai 1982 réunis à Gressoney St-Jean pour la conclusion des travaux :

DECLARENT

leur pleine solidarité à l'égard de la Communauté Walser de la Vallée d'Aoste;

AFFIRMENT

le droit des trois communes Walser (Gressoney St-Jean, Gressoney La Trinité et Issime) de pouvoir jouir de tous les instruments utiles à la conservation de la langue, de la culture, de l'économie et des propres traditions ;

INVITENT

la Région Autonome de la Vallée d'Aoste à poursuivre son action pour la recherche d'une formule institutionnelle permettant de reconnaître la réalité Walser ainsi qu'elle était reconnue dans le projet de Statut d'Autonomie de la Vallée d'Aoste de 1947 ;

DEMANDENT

au gouvernement italien d'abandonner son attitude d'incompréhension envers la Communauté Walser, qu'il s'est borné jusqu'à présent à ne considérer qu'au point de vue du petit nombre de membres.

COMMUNIQUE FINAL DE L'ASSEMBLEE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES COMMUNAUTES NATIONALES

Les organisations syndicales et les militants pour un syndicalisme des communautés ethniques et nationales de l'Etat italien, à la suite de la confrontation et du débat au cours de l'Assemblée promue par le S.A.V.T. les jours 1, 2 et 3 Mai 1982 :

CONSTATANT

l'analogie des problèmes qui se présentent dans les différentes réalités,

CONCORDANT

sur les opportunités de continuer ces échanges et ces confrontations,

RECONNAISSANT

dans la solidarité entre les différentes communautés ethniques et nationales un instrument valable pour l'affirmation des propres droits,

DELIBERENT

de créer un organe de liaison permanente entre les différentes réalités ethniques et nationales de l'Etat italien : LE CONSEIL SYNDICAL DES COMMUNAUTES ETHNIQUES ET NATIONALES DE L'ETAT ITALIEN, qui oeuvrera :

- 1) pour maintenir et élargir les rapports déjà existants entre des organismes syndicaux exprimés par les communautés ethniques et nationales ;
- 2) pour unir les efforts et le travail de ceux qui opèrent dans des réalités ethniques et nationales actuellement dépourvues d'une structure syndicale.

Le Conseil fixe comme son premier objectif celui de tracer une ligne correcte pour affronter le problème des "minorités linguistiques" (doc. Allégué).

Le Conseil a comme deuxième objectif une confrontation sur toute la problématique syndicale, se proposant comme une constituante de possibles liaisons institutionnelles entre les travailleurs des Communautés Ethniques et Nationales existantes ou en voie de constitution d'être reconnues à tous les niveaux.

Dans ce sens souhaite que les rapports avec la fédération unitaire C.G.I.L. - C.I.S.L. - U.I.L. soient dans l'avenir marqués par le respect réciproque des spécificités et des exigences des travailleurs.

REITERER (A.S.G.B.), STEVENIN (S.A.V.T.), PAULIN (S.S.S.), DEL VITTOR (FRIOLE), ANGHILANTE (USITANIO), SPIGA (SARDINNA).

Document

L'article 6 de la Constitution parle de "minoranze linguistiche" auxquelles il faudrait appliquer "apposite norme" dans le but de leur "tutela". Pour nous cela signifie :

1) que la "tutela" des individus doit s'exercer par l'intermédiaire de la communauté à laquelle ils appartiennent : cela signifie qu'il est nécessaire de prévoir des dispositions de droit collectif et non simplement personnel ; en effet l'individu parle une langue en tant qu'appartenant à une communauté d'individus parlant cette langue, et la langue n'est pas seulement un moyen de communication, mais aussi d'auto-identification du groupe ;

2) qu'un droit collectif appliqué à des "minorités linguistiques" les concerne pour ce qui les rend telles : ainsi l'aspect territorial résulte fondamental pour leur identification et leur protection ; les communautés en question se sont formées historiquement sur un territoire (frioulans, ladins, occitans...) ou bien ils ont établi depuis des siècles avec le territoire des rapports de stabilité (albanais, croates) ; pour les "rom" nomades par excellence, le territoire est la communauté même ;

3) que pour la détermination des référents de l'art. 6

a) le trait fondamental est la langue (sous-entendu : différente de celle italienne) et à ce propos il est nécessaire de considérer comme langue, l'ensemble des variantes géographiques et sociolinguistiques qui dans leur ensemble forment un code et un système différent de l'italien, indépendamment du fait qu'il existe ou non, au moment actuel, une langue commune ou Koïnè institutionnalisée et reconnue.

b) les communautés ayant une langue différente de l'italien sont minoritaires, c'est-à-dire que par leur consistance numérique il s'agit de groupes relativement petits par rapport à une majorité à l'intérieur de l'Etat.

Donc, par ce qui a été dit auparavant, les communautés a) ayant une langue différente de l'italien et b) minoritaires, sont les suivantes : slovènes, frioulans, allemands, ladins, franco-provençaux, occitans, sardes, grecs, albanais, croates, roms, français.

Les soussignés syndicalistes et les membres des différentes Communautés Nationales, réunis dans l'Assemblée des Organisations Syndicales des Communautés Ethniques et Nationales en Europe les jours 1, 2 et 3 Mai à Aoste, rendent publiques les conclusions suivantes :

1) Chaque Syndicat doit se définir, sans aucune ambiguïté, par rapport à la réalité nationale dans laquelle il agit. Cela comporte un choix clair des adhérents respectifs pour la défense de l'identité nationale et pour une programmation théorique et pratique des activités dans le domaine de la propre Communauté Nationale ;

2) Il est absolument nécessaire que ce Syndicalisme se réalise dans le domaine des susdites Communautés pour garantir la défense des droits et des intérêts de ses travailleurs. Les Syndicats qui agissent dans des domaines de l'Etat ne coïncident pas avec les réalités nationalitaires ont, pour ce fait, un ensemble d'intérêts qui empêche une réelle défense des travailleurs des Communautés Nationales ;

3) Il est impossible qu'un Syndicat avance vers le but final du Syndicalisme - l'émancipation des travailleurs - s'il ne s'insère pas dans les revendications globales de sa Communauté avec l'objectif de contribuer à l'exercice de tous les droits nationaux ;

4) Ils assument les positions internationalistes du monde du travail, en ayant comme base inaliénable les différents organismes nationaux, noyau naturel du vrai internationalisme ;

5) Pour cela ils adressent un appel à tous les travailleurs du monde, afin qu'ils s'organisent en syndicats des communautés nationales comme seule forme pour assurer leur droit à vivre et travailler dans leur pays. Dans ce sens ils soutiennent les initiatives visant à créer des Syndicats des Communautés Nationales ;

6) Ils s'engagent à collaborer mutuellement pour approfondir les lignes du Syndicalisme Nationalitaire afin d'établir des liens de solidarité dans la lutte commune vers la libération des hommes, des femmes et des peuples. Dans ce but ils constituent un Comité permanent des Syndicats des Communautés Nationales.

François STEVENIN	- SAVT Syndicat Autonome des Travailleurs Valdôtains.
Marc PAULIN	- SSS Sindikat Slovenske Sole.
Andrea VALCIC	- FRIOLE
Albert SANSANO	- STEPV Sindicat del Treballador de l'Ensenyament del País Valencià.
Arrichu FILIPPI	- CORSICA
Xore Lois RIOS	- INTG Intersindical Nacione de Traballadores Galegos.
pep PEREZ	- ULTR Unió de Llauradors i Ramaders Del País Valencià.
Enric ANGELA	- SQC Sindicat des Quadres de Catalunya.
Josep FARGAS	- SOC Solidaritat d'Obrers de Catalunya.
Eliseo SPIGA	- SARDINNA
Franz STUEFER	- ASGB Autonome Südtiroler Gewerkschafts-bund.
Dario ANGHILANTE	- OCCITANIA

VIE DES SECTIONS

KEVRENN VREST

Tournée de projections du montage audio-visuel
BRETAGNE : 10 000 ANS D'HISTOIRE, à Brest

- Du lundi 3 au vendredi 7 Mai 1982 : dans la journée au L.E.P. Dupuy De Lôme,
- Mercredi 5 Mai : Maison Pour Tous de Pen-ar-Creac'h, 35 personnes ;
- Vendredi 7 Mai : librairie "Pobl Vreizh", 15 personnes ;
- Samedi 8 Mai : projection à Oaled Diwan (Tréglonou) dans le cadre d'un stage de breton de Skol an Emsav, 10 personnes ;
- Lundi 10 Mai : toute la journée au Lycée St-Marc ;
- Mardi 11 Mai : toute la journée à l'Ecole Charles de Foucauld (rue Conseil), le soir : M.P.T. de l'Harteloire, 130 personnes ;
débat avec Armand Kéravel (Emgleo Breiz)
Roger Leprohon (prof. d'histoire)
Per Honoré (Ar Falz)
Paolig Kombod (Ar Falz)
- Mercredi 12 Mai : toute la journée : Ecole Charles de Foucauld (rue Conseil), le soir : Bar de Cornouaille, 20 personnes ;
- Jeudi 13 Mai : C.E.S. Kerhallet dans la journée ;
le soir : M.P.T. St-Pierre, 30 personnes ;
- Vendredi 14 Mai : C.E.S. de Kerhallet dans la journée ;
le soir : Café "Le Patchwork", 20 personnes.

Suggestions :

- réactualiser la fin (ça s'arrête sur Plogoff) ;
- supprimer le passage où l'on parle du pilotage automatique comme solution pour supprimer les marées noires.

La section envisage de faire revenir le montage pour la fête du Peuple Breton à Brest et pour de nombreuses écoles qui l'ont demandé.

L'opération a été menée à Brest de concert (pour les finances) avec la M.P.T. de l'Harteloire.

Le L.E.P. de Lanroze, le C.E. de la Thomson CSF, le Collège Charles de Foucauld (route de Quimper), le Lycée de Kérichen et le Collège de Relecq-Kerhuon sont déjà preneurs pour Octobre.

AR FALZ
XIVÈME SESSION - 1982
STAGE DE LANGUE BRETONNE

DU 29 AOÛT (AU SOIR) AU 3 SEPTEMBRE 1982

ÎLE DE BATZ (AUBERGE DE JEUNESSE)

Trois niveaux : - Débutants
- Perfectionnement
- Approfondissement

PRIX : 380,00 F (tout compris) les 5 jours.

Il est vivement recommandé de s'inscrire pour l'ensemble de la session.

Renseignements : AR FALZ, 6 rue Longue 29210 MORLAIX **tel (99) 62.17.20**

Niveau I : breton intensif : initiation, préparation en vue du Bac...

Niveau II : breton, conversation, pour ceux qui ont déjà quelques notions.
Etude de "C'hwec'h Kontadenn" (Nouvelle en breton facile), méthode Corbel...

Niveau III : pour bretonnants, étude de Bilzig (F. Al Lae), travail sur le terrain.

Pour tous : Film "n'omp ket flaterien", veillée de chants et danses, Fest Nos, conférence sur les jeux bretons, montage sur l'Histoire de Bretagne, le milieu marin, etc...

Renseignements pratiques :

- il faut apporter ses draps et son linge de toilette ;
- des précisions seront fournies à l'inscription (heure et lieu d'embarquement, encadrement enfants...).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION à envoyer à AR FALZ/SKOL VREIZH
6, rue Longue 29210 MORLAIX
(à partir du 1er Juillet 1982)

NOM :	Je m'inscris au stage des I.P.L.B. :
Prénom :	
Profession :	
Niveau :	
Nombre d'enfants participant au stage :	Je participerai à l'A.G. d'Ar Falz
Nom(s) :	le 28/08/82 à Plourin-Morlaix - 9 H.
Age(s) :	
Niveau :	
Adresse :	

Ci-joint un chèque de 100 F (droit d'inscription forfaitaire).

Signature,

BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente...
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

SOCIALISME

- Le Mouvement AR FALZ condamne :
 - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général.
 - les tentatives réformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne ;
- il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
 - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français,
 - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels.
 - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de déposséder les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

LAICITÉ

- AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce - ou s'est exercée - la domination politique française.

Rejetant ces deux conceptions viciées, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'Ecole du Peuple.

- AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

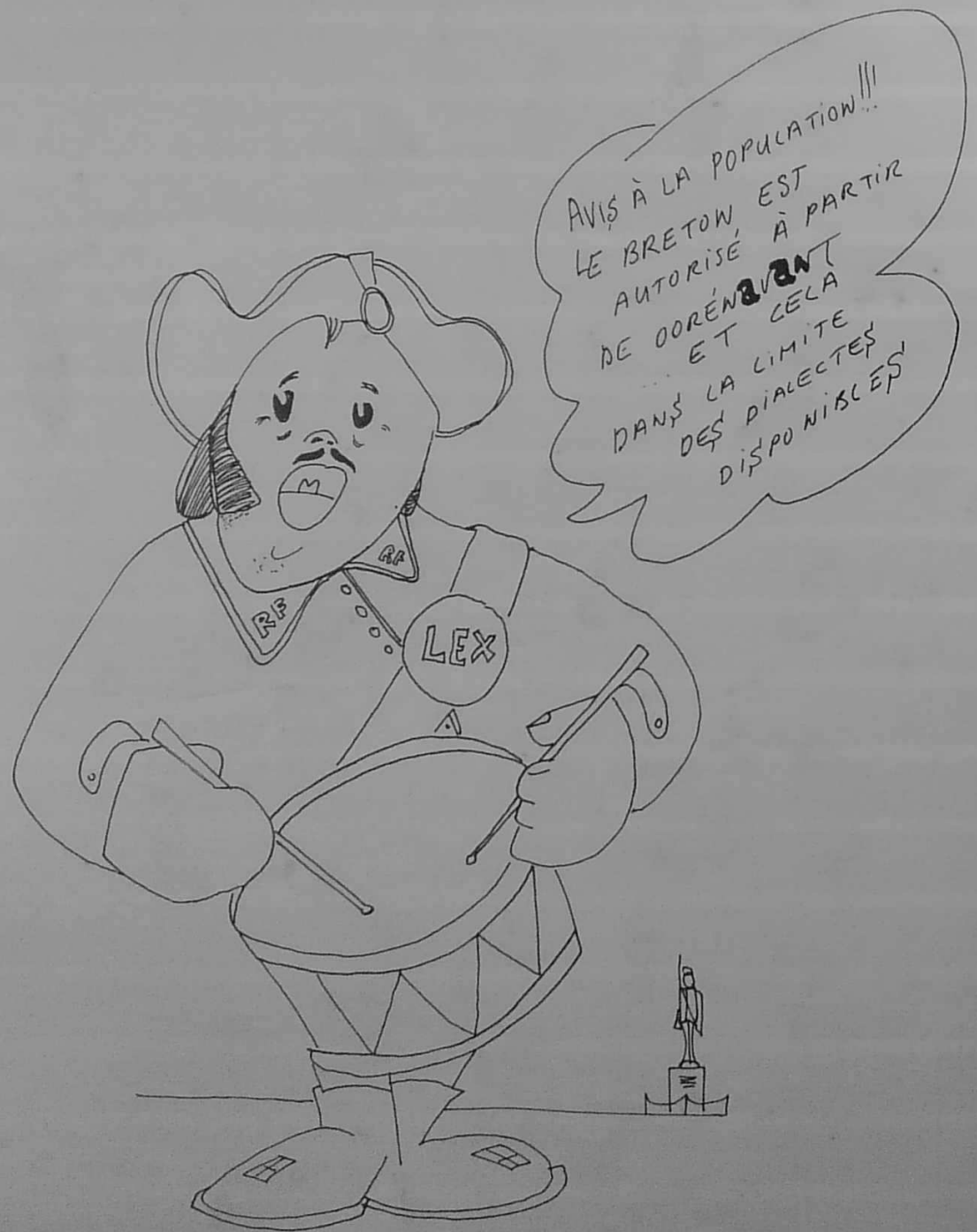
MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- l'abonnement à la revue AR FALZ (50 F pour quatre numéros) ;
- le paiement d'un droit d'adhésion de 50 F minimum par an.

L'adhésion au Mouvement donne le droit de participer à l'assemblée générale et donc d'être éligible au Conseil d'administration, à condition qu'elle parvienne au secrétariat d'AR FALZ un mois auparavant.

EDITO
OUVRIER A WATERFORD
TRIBUNE DES MILITANTS
FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON
SKOL-VEUR
KREISENN VAKANSOU BUGALE
L'ENSEIGNEMENT DU BRETON EN REGION PARISIENNE
CONGRES CELTIQUE
SYNDICALISME INTERNATIONAL



AVIS À LA POPULATION!!!
LE BRETON EST
AUTORISÉ À PARTIR
DE OORÉNAVANT
ET CELA
DANS LA LIMITE
DES DIALECTES
DISPONIBLES!